

Eléments juridiques

270 Renseignements généraux

- 270 Renseignements de caractère général concernant la Société
- 272 Renseignements de caractère général concernant le capital
- 273 Actionnariat / Bourse
- 279 Pactes et conventions
- 279 Renseignements divers

284 Gouvernement d'entreprise

- 284 Répartition des pouvoirs
- 284 Conseil d'administration
- 289 Autres informations concernant le Conseil d'administration
- 289 Direction générale du Groupe
- 291 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par PPR (la « Société »)
- 302 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

et boursiers

- 303 Règlement intérieur du Conseil d'administration
- 306 Conseil de surveillance (jusqu'au 19 mai 2005)
- 309 Directoire (jusqu'au 19 mai 2005)
- 312 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties
aux mandataires sociaux et options levées
- 312 Attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux
- 313 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres
de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2005

- 314 Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire
du 23 mai 2006

Renseignements

1. Renseignements de caractère général concernant la Société

Dénomination et siège social

Dénomination sociale : PPR

Siège social : 10 avenue Hoche – Paris VIII^e

Forme juridique

Société anonyme.

Législation

Législation française.

Dates de constitution et d'expiration

La Société a été constituée le 24 juin 1881 pour une durée de 99 ans, prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1967 jusqu'au 26 mai 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objet social

- L'achat, la vente au détail ou en gros, directement ou indirectement, par tous moyens et selon toutes techniques créées ou à créer, de toutes marchandises, produits, denrées ou services.
- La création, l'acquisition, la location, l'exploitation ou la vente, directement ou indirectement, de tous établissements, magasins ou entrepôts de vente au détail ou en gros par tous moyens et selon toutes techniques créées ou à créer, de toutes marchandises, produits, denrées ou services.
- La fabrication, directe ou indirecte, de toutes marchandises, produits ou denrées utiles à l'exploitation.
- La prestation, directe ou indirecte, de tous services.
- L'achat, l'exploitation, la vente de tous immeubles utiles à l'exploitation.
- La création, de toutes affaires commerciales, civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, de services ou de toute nature, la prise de participation par tous moyens, souscription, apport, fusion ou autrement dans de telles affaires, la gestion de ses participations.
- Et généralement, toutes opérations commerciales, civiles, industrielles, financières, immobilières ou mobilières, de services ou de toute nature pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser la création ou le développement.

(article 5 des statuts)

Registre du commerce et des sociétés

552 075 020 RCS Paris

Code APE : 741J

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social dans les conditions légales.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Répartition statutaire des bénéfices

Il est fait sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième minimum affecté à la

formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsqu'il atteint le dixième du capital social. Sur le bénéfice distribuable – constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté des reports bénéficiaires – l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être inscrites à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation et l'emploi.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre les actionnaires.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

(article 22 des statuts)

Les dividendes sont prescrits après cinq ans au profit de l'État.

Les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont présentés à la page 260 du Rapport de la société mère.

Assemblées générales – Droit de vote double

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration et délibèrent sur leur ordre du jour dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée. Les actionnaires peuvent sur décision du Conseil d'administration, participer aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Ce formulaire doit être reçu par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée pour qu'il en soit tenu compte. Le Conseil d'administration peut réduire ces délais au profit de tous les actionnaires. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile au sein de l'Union européenne peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ; en son absence, par le membre du Conseil spécialement délégué à cet effet. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'Assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Dans toutes les Assemblées générales d'actionnaires, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double pourra être supprimé purement et simplement à toute époque par décision de l'Assemblée générale extraordinaire et après ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

(article 20 des statuts)

En vertu des dispositions légales, le droit de vote double cesse pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf en cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les dispositions légales et réglementaires relatives aux franchissements de seuils par les actionnaires s'appliquent. Les statuts de la Société ne contiennent aucune clause particulière à cet égard.

2. Renseignements de caractère général concernant le capital

La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

(article 7 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi et par les dispositions particulières de l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une quotité, proportionnellement au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices après déduction des prélèvements légaux et statutaires, ou du boni de liquidation.

Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent être cotées sur la même ligne, la société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la Société ou d'une réduction de capital ; toutefois, il n'y aura pas lieu à cette prise en charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachées des droits différents.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

(article 8 des statuts)

En cas de liquidation de la Société, le partage des capitaux propres, subsistant après remboursement du nominal des actions, est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

(article 24 des statuts)

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts, décrites ci-dessous.

En application de l'article 15 des statuts, dans l'organisation interne de la Société, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les décisions du Directeur général relatives aux émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social.

Capital social au 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élevait à 481 792 920 euros divisé en 120 448 230 actions de 4 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Le nombre de droits de vote total était à la même date de 171 169 242.

À la même date, à la connaissance de la Société :

- les administrateurs détenaient directement 0,07 % du capital représentant 0,10 % des droits de vote ;
- 149 514 actions étaient inscrites dans les comptes de la Société au titre de ses programmes de rachat d'actions. Aucune action de la Société n'était détenue par des sociétés contrôlées.

3. Actionnariat / Bourse

3.1. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote

	2005			2004		2003	
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote ⁽¹⁾	% du capital	% droits de vote ⁽¹⁾	% du capital	% droits de vote ⁽¹⁾
Groupe Artémis	51 616 666	42,9	58,5	42,2	57,2	42,2	56,8
PPR	149 514	0,1	-	4,0	-	5,2	-
Salariés	272 934	0,2	0,3	0,7	0,6	0,7	0,7
Public	68 409 116	56,8 ⁽²⁾	41,2 ⁽³⁾	53,1	42,2	51,9	42,5
Total	120 448 230	100	100	100	100	100	100

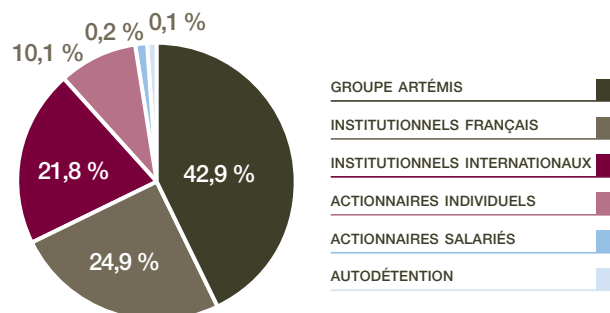
Artémis est détenue en totalité par la Société Financière Pinault, elle-même contrôlée par la famille Pinault.

⁽¹⁾ Les actions inscrites depuis plus de deux ans en compte nominatif au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double. (cf. Renseignements de caractère général concernant la Société – Assemblées générales).

⁽²⁾ Dont 1,75 % en nominatif et 55,05 % au porteur.

⁽³⁾ Dont 1,40 % en nominatif et 39,80 % au porteur.

Répartition du capital au 31 décembre 2005



Au 31 décembre 2005, le Groupe compte 129 983 actionnaires individuels, contre 143 197 en 2004. Ils détiennent 10,1 % du capital du Groupe (contre 11,2 % à fin 2004).

46,7 % du capital sont détenus par des investisseurs institutionnels, dont 24,9 % par des sociétés françaises et 21,8 % par des non-résidents. Au sein des investisseurs institutionnels internationaux, les États-Unis détiennent 10,9 % du capital. L'Europe continentale représente 7,7 % du capital, comprenant notamment l'Allemagne (2,0 %), le Luxembourg (2,0 %) et la Suisse (1,1 %). Les actionnaires britanniques détiennent par ailleurs 2,6 % du capital.

Les principales évolutions notables dans la répartition du capital par rapport à 2004 sont le renforcement des investisseurs institutionnels français (+ 12,1 % en nombre d'actions), le renforcement des investisseurs institutionnels internationaux (+ 6,2 % en nombre d'actions), la baisse de la détention des actionnaires individuels (- 10,7 % en nombre d'actions) et la forte réduction de l'autodétention.

Source : Titre au Porteur Identifiable (TPI) au 31 décembre 2005.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2006

Capital en titres : 120 323 716.

Droit de vote : 172 136 773.

Au 31 mars 2006	% du capital	% droits de vote
Groupe Artémis	43,0 %	58,9 %
PPR	- ⁽¹⁾	-
Salariés	0,2 %	0,3 %
Public	56,8 % ⁽²⁾	40,8 % ⁽³⁾
Total	100,0 %	100,0 %

⁽¹⁾ Inférieur à 0,05 %.

⁽²⁾ Dont 2,16 % en nominatif et 54,64 % au porteur.

⁽³⁾ Dont 2,65 % en nominatif et 38,19 % au porteur.

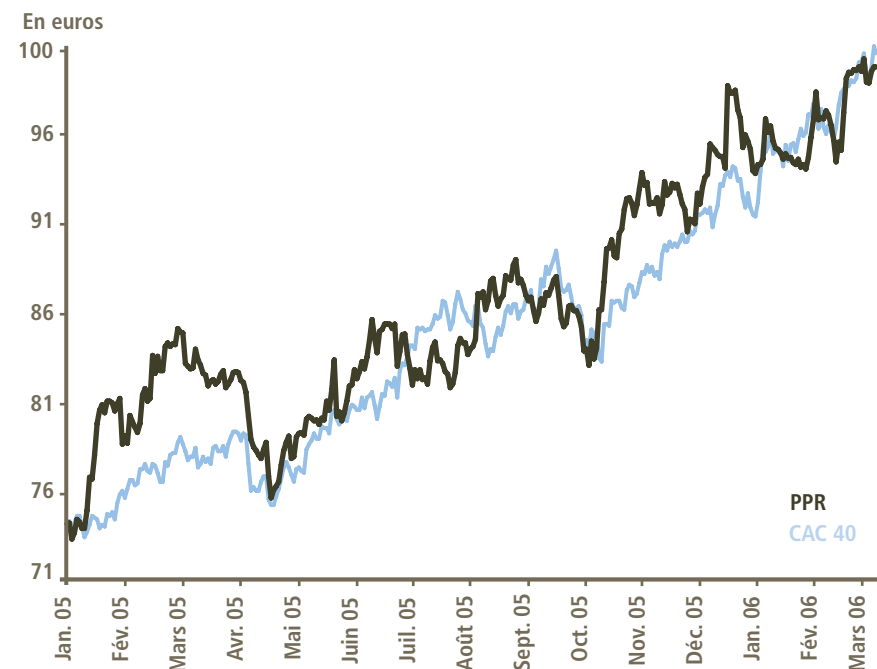
À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

3.2. Marché des titres de PPR

L'action PPR

Place de cotation	Euronext Paris
Lieu d'échange	Eurolist compartiment A
Indice de référence	CAC 40
Date d'introduction	25 octobre 1988 sur le Second marché 9 février 1995 dans le CAC 40
Nombre d'actions	120 448 230
Codes	ISIN : FR 0000121485 Reuters : PRTP.PA Bloomberg : PPFPP

Évolution du cours de l'action PPR par rapport à l'indice CAC 40 depuis le 1^{er} janvier 2005



En 2005, PPR a vu son titre progresser de 29 %. La hausse de l'action PPR a été principalement tirée par l'excellente performance de l'activité Luxe, liée à l'accélération de la croissance organique de la marque Gucci et la réduction des pertes de l'ensemble des marques du portefeuille du pôle Luxe. L'activité Distribution a également démontré une très bonne résistance au cours de l'année, dépassant les anticipations des marchés financiers dans un environnement économique morose. L'action PPR a ainsi dépassé de 4,7 % la croissance du CAC 40, bénéficiant d'une confiance renouvelée des marchés dans la stratégie du Groupe.

Cours de bourse et volumes de transactions de l'action PPR

	2001	2002	2003	2004	2005
Cours + haut (euros)	235,3	154,7	88,9	90,7	95,6
Cours + bas (euros)	97,1	53,9	44,5	67,5	73,1
Cours au 31 décembre (euros)	144,6	70,1	76,7	73,7	95,2
Capitalisation boursière au 31 décembre (millions d'euros)	17 698	8 580	9 382	9 017	11 461
Volume moyen quotidien	428 865	650 232	671 756	552 669	557 451
Nombre d'actions au 31 décembre	122 394 480	122 394 480	122 406 980	122 434 480	120 448 230

Source : Euronext Paris SA.

Titres cotés du Groupe au 31 décembre 2005

Titres cotés à la Bourse de Paris (SRD)	Code ISIN
Action	
PPR	FR 00 00 121 485
Obligations	
PPR 4 % janvier 2013	FR 00 10 208 660
PPR 5,25 % mars 2011	FR 00 10 068 486
PPR 5 % janvier 2009	FR 00 10 002 121
PPR Euribor octobre 2007	FR 00 10 125 831
Obligations à option de conversion	
OCEANE PPR Coupon 1,5 % janvier 2007	FR 00 00 188 047
OCEANE PPR Coupon 2,5 % janvier 2008	FR 00 00 103 053

OCEANE : Obligations à option de conversion en actions nouvelles et / ou d'échange en actions existantes.

Statistiques boursières**Action PPR**

2004	Cours (euros)			Variation mensuelle	Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas			Titres échangés	
						(M€)	(nombre de titres)
Janvier	80,8	85,2	75,8	+ 5,7 %	512 616	872	10 764 931
Février	82,6	87,8	79,1	+ 7,2 %	452 132	750	9 042 639
Mars	84,5	89,2	80,6	- 2,1 %	547 556	1 059	12 593 798
Avril	85,6	87,9	82,1	+ 1,2 %	511 617	874	10 232 336
Mai	85,3	90,7	81,7	- 0,1 %	547 474	984	11 496 949
Juin	84,5	87,4	82,8	- 1,9 %	597 315	1 109	13 140 935
Juillet	81,3	86,3	79,0	- 4,0 %	433 846	780	9 544 605
Août	76,1	81,4	71,2	- 7,5 %	432 681	721	9 518 988
Septembre	71,9	75,5	67,5	- 1,4 %	832 503	1 320	18 315 057
Octobre	73,5	76,0	71,4	- 0,1 %	603 696	935	12 677 623
Novembre	76,0	79,6	73,2	+ 5,9 %	642 343	1 082	14 131 556
Décembre	75,4	78,6	73,0	- 5,8 %	507 905	889	11 681 811
Moyenne 2004	79,8	83,8	67,5	- 0,2 %	552 669	948	11 928 436

2005	Cours (euros)			Variation mensuelle	Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas			Titres échangés	
						(M€)	(nombre de titres)
Janvier	77,3	81,8	73,1	+ 9,8 %	763 292	1 246	16 029 129
Février	81,2	84,5	77,6	+ 4,2 %	662 447	1 069	13 248 949
Mars	83,2	85,1	81,3	- 2,1 %	569 442	994	11 958 273
Avril	80,0	83,0	74,9	- 7,8 %	480 475	801	10 089 980
Mai	79,1	81,3	75,5	+ 5,9 %	518 488	903	11 406 740
Juin	82,8	85,9	79,2	+ 6,0 %	763 820	1 391	16 804 041
Juillet	83,6	85,6	79,1	- 2,4 %	610 331	1 068	12 816 949
Août	84,7	89,7	81,4	+ 4,4 %	467 036	912	10 741 836
Septembre	87,1	90,0	85,4	+ 0,5 %	497 423	951	10 943 303
Octobre	85,6	88,3	82,9	+ 0,4 %	493 621	887	10 366 043
Novembre	91,5	93,9	87,5	+ 4,3 %	465 500	932	10 241 005
Décembre	92,6	95,6	90,3	+ 4,0 %	410 416	794	8 618 745
Moyenne 2005	84,0	87,0	80,7	+ 2,3 %	557 451	996	11 938 749

2006	Cours (euros)			Variation mensuelle	Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas			Titres échangés	
						(M€)	(nombre de titres)
Janvier	95,7	99,4	92,9	+ 0,9 %	620 440	1 306	13 649 672
Février	95,1	98,4	93,7	+ 0,7 %	372 243	709	7 444 853
Mars	98,0	101,0	93,7	+ 3,1 %	546 294	1 220	12 564 763

Source : Euronext Paris SA.

OCEANE**OCEANE PPR, coupon 1,5 % décembre 2001**

Mois	Cours (euros)			Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas		Titres échangés	
					(M€)	(nombre de titres)
Novembre / décembre 2001	177,1	184,0	165,7	3 940	28,0	157 582
Janvier / mars 2002	167,1	180,0	155,1	3 100	32,8	192 194
Avril / juin 2002	165,1	172,0	155,1	523	5,3	31 916
Juillet / septembre 2002	156,6	166,0	150,0	3 792	38,5	246 467
Octobre / décembre 2002	161,9	169,7	157,0	4 805	49,9	307 533
Janvier / mars 2003	161,3	163,5	152,1	4 010	30,5	188 473
Avril / juin 2003	160,2	163,2	146,9	36 203	100,2	615 457
Juillet / septembre 2003	157,0	158,0	156,0	19	0,0	56
Octobre / décembre 2003	160,8	162,0	160,0	2 016	1,6	10 079
Janvier / mars 2004	160,6	165,0	160,0	32	0,0	255
Avril / juin 2004	167,0	174,0	160,0	46	0,0	92
Juillet / septembre 2004	-	-	-	-	-	-
Octobre / décembre 2004	148,0	160,0	135,1	2	0,0	10
Janvier / mars 2005	152,0	152,0	152,0	43	0,0	43
Avril / juin 2005	146,2	152,3	140,0	267	0,1	534
Juillet / septembre 2005	140,0	140,0	140,0	38	0,0	38
Octobre / décembre 2005	165,0	165,0	149,2	6	0,0	6
Janvier / mars 2006	-	-	-	-	-	-

Source : Fininfo.

OCEANE PPR, coupon 2,5 % mai 2003

Mois	Cours (euros)			Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas		Titres échangés	
					(M€)	(nombre de titres)
Mai / juin 2003	92,9	95,6	86,4	5 317	10,3	111 650
Juillet / septembre 2003	93,9	101,0	89,1	5 403	22,5	243 126
Octobre / décembre 2003	98,1	102,4	93,5	3 676	18,4	187 485
Janvier / mars 2004	98,1	103,4	94,5	2 278	13,9	143 511
Avril / juin 2004	98,9	101,4	96,7	1 230	6,2	62 734
Juillet / septembre 2004	95,8	99,5	92,4	3 459	21,7	228 321
Octobre / décembre 2004	95,5	99,0	92,0	404	2,5	26 285
Janvier / mars 2005	95,2	96,1	92,2	1 092	6,4	67 684
Avril / juin 2005	95,3	98,4	90,2	869	5,1	52 990
Juillet / septembre 2005	98,0	104,0	90,0	246	1,6	16 203
Octobre / décembre 2005	99,2	102,0	95,5	543	2,5	24 992
Janvier / mars 2006	101,6	112,0	91,0	1 005	3,1	30 155

Source : Fininfo.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, PPR a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de Déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.).

3.3. Politique de communication financière

La communication financière de PPR s'attache à diffuser une information exacte et sincère. Ses actions sont ciblées et personnalisées afin d'offrir aux différents publics, actionnaires individuels et communauté financière, des messages adaptés à leurs attentes respectives, tout en veillant à respecter l'égalité d'accès à l'information.

Vis-à-vis des actionnaires individuels

Les actionnaires individuels disposent de plusieurs supports et outils pour se tenir informés sur le Groupe et sur la vie du titre. La Lettre aux Actionnaires, éditée deux fois par an, le site Internet dédié www.pprfinance.com, la ligne actionnaires (01 45 64 61 22), les avis financiers dans la presse, le rapport annuel et les visites de sites sont à leur disposition. En 2005, le Groupe a organisé huit visites de sites, réunissant près de 220 actionnaires pour découvrir le magasin Fnac de Lille, le magasin Madelios à Paris, le magasin Citadium à Paris, le magasin Conforama de Vitry-sur-Seine, la plate-forme logistique d'Eurapharma près de Rouen et les vitrines de Noël du Printemps Haussmann à Paris.

Vis-à-vis de la communauté financière

Le Groupe entretient des relations suivies avec la communauté financière française et internationale. Il déploie de nombreuses actions, en vue de la tenir informée de la marche de ses affaires, de sa stratégie et de ses perspectives. PPR enrichit sa communication lors des publications de chiffres d'affaires trimestriels, avec des conférences téléphoniques, et organise des réunions de présentation à l'occasion de ses publications de résultats annuels et semestriels. PPR participe également régulièrement aux conférences sectorielles organisées par les grandes banques. Les supports de l'ensemble de ces présentations sont mis à disposition sur le site Internet du Groupe. PPR va également à la rencontre des investisseurs lors de *roadshows* organisés dans les grandes capitales financières mondiales. Par ailleurs, le Groupe rencontre les investisseurs et les analystes qui en font la demande, et veille à entretenir une relation proactive en matière d'information de l'Autorité des Marchés Financiers. Il a également tenu en janvier 2005 une réunion d'information dédiée au passage aux normes comptables internationales IFRS.

Calendrier 2006

- **27 avril 2006** Chiffre d'affaires du premier trimestre 2006
- **23 mai 2006** Assemblée générale ordinaire
- **27 juillet 2006** Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2006
- **7 septembre 2006** Résultats semestriels 2006
- **26 octobre 2006** Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2006

4. Pactes et conventions

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de clauses de conventions portant sur des actions ou des droits de vote de la Société qui auraient dû, conformément à l'article L. 233-11 du Code de commerce, être transmises à l'Autorité des Marchés Financiers.

5. Renseignements divers

5.1. Évolution du capital

Année	Opérations	Primes d'émission, d'apport ou de fusion	Montant nominal des variations de capital	Montants successifs du capital de la Société (au 31 décembre)	Nombre cumulé d'actions ordinaires
2005	Exercice d'options	512 491 €	55 000 €		13 750 ⁽¹⁾
	Annulation d'actions	- 154 460 000 €	- 8 000 000 €		- 2 000 000 ⁽¹⁾
		- 153 947 509 €	- 7 945 000 €	481 792 920 €	120 448 230 ⁽¹⁾
2004	Exercice d'options	1 301 830 €	110 000 €		27 500 ⁽¹⁾
		1 301 830 €	110 000 €	489 737 920 €	122 434 480 ⁽¹⁾
2003	Exercice d'options	379 266 €	50 000 €		12 500 ⁽¹⁾
		379 266 €	50 000 €	489 627 920 €	122 406 980 ⁽¹⁾
2002	-	-	-	489 577 920 €	122 394 480 ⁽¹⁾
2001	Conversion du capital en euros, élévation de la valeur nominale à 4 euros		113 009 005 €		
	Exercice d'options	2 308 163 €	172 449 €		55 000 ⁽¹⁾
	Conversion d'OCEANE	485 783 887 €	14 240 700 €		3 560 175 ⁽¹⁾
		488 092 050 €	127 422 154 €	489 577 920 €	122 394 480 ⁽¹⁾
2000	Émissions d'actions réservées aux salariés	876 562 559 F	15 984 160 F		799 208 ⁽²⁾
	Exercice d'options	2 234 000 F	100 000 F		5 000 ⁽²⁾
	Annulation d'actions	- 1 794 240 942 F	- 24 120 060 F		- 1 206 003 ⁽²⁾
		- 915 444 383 F	- 8 035 900 F	2 375 586 100 F	118 779 305 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Actions de 4 euros.

⁽²⁾ Actions de 20 francs.

Le 11 janvier 2006, le Conseil d'administration a réduit le capital social d'un montant de 498 056 euros par annulation de 124 514 actions autodétenues. Le capital social s'est trouvé ainsi ramené à 481 294 864 euros divisé en 120 323 716 actions de 4 euros de nominal chacune.

Le capital social est susceptible d'être augmenté de :

- 13 418 225 actions (11,15 % du capital tel que modifié le 11 janvier 2006, soit 120 323 716 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune) par demandes de conversion, si la Société choisit cette option, des OCEANES émises en 2001 et en 2003 (parité de conversion ou d'échange : une action pour une obligation). Les principales caractéristiques de ces émissions figurent en annexe 28.4 des comptes consolidés.
- 2 047 648 actions (1,70 % du capital tel que modifié le 11 janvier 2006) par exercice d'options de souscription d'actions des plans d'options de souscription en cours (voir tableau des options aux pages 282 et 283).

5.2. Nantissements d'actions

Au 31 décembre 2005, 8 200 000 actions PPR étaient nanties par les actionnaires inscrits au nominatif pur au profit de différents créanciers.

État des nantissements au 31 décembre 2005

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur ⁽³⁾
Artémis SA	Calyon	8 juin 2000	Indéterminée	⁽¹⁾	6 500 000	5,4 %
Artémis SA	Calyon-ING Barings ⁽²⁾	18 mai 1998	Indéterminée	⁽¹⁾	1 700 000	1,4 %
Total					8 200 000	6,8 %

⁽¹⁾ Remboursement ou paiement complet de la créance.

⁽²⁾ Et autres institutions financières.

⁽³⁾ Sur la base du capital tel que modifié le 11 janvier 2006, soit 120 323 716 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune.

5.3. Capital autorisé non émis, engagements d'augmentation du capital (au 8 mars 2006)

Le Conseil d'administration, en vertu de diverses décisions conférées par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, a reçu les autorisations suivantes :

Autorisations	Montant de l'émission des bons et / ou des valeurs mobilières	Montant maximal de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation
Augmentation du capital social par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions de bons et / ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des tires de capital ou à des titres de créances ⁽¹⁾	6 Md€	200 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois
Augmentation du capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions de bons et / ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange ou à des titres de créances ⁽¹⁾	6 Md€	200 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission ⁽¹⁾		200 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature dans la limite de 10 % du capital social ⁽¹⁾		48,9 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois
Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions pour un montant global de 2 500 000 actions ⁽²⁾		10 M€	AGE du 19 mai 2005	38 mois
Attribution gratuite d'actions réservée aux salariés et aux mandataires sociaux ⁽³⁾		4,8 M€	AGE du 19 mai 2005	38 mois
Émissions d'actions réservées aux salariés du Groupe ⁽¹⁾		4,8 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois

⁽¹⁾ Autorisations non utilisées.

⁽²⁾ Autorisation utilisée en 2005 pour trois plans d'options de souscription concernant 394 230 actions. En outre, le 3 janvier 2005 le Directoire a décidé un plan d'options de souscription concernant 25 530 actions en s'appuyant sur l'autorisation du 25 mai 2004.

⁽³⁾ Autorisation utilisée en 2005 pour un plan d'attribution gratuite de 23 133 actions existantes.

Le Conseil d'administration a, en outre, été autorisé pour cinq ans par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2005 à réduire le capital social dans les conditions légales par annulation d'actions acquises dans le cadre de ses programmes de rachat. Cette autorisation a été utilisée une fois depuis le 19 mai 2005 pour l'annulation le 11 janvier 2006 de 124 514 actions autodétenues, ramenant ainsi le capital social à 481 294 864 euros divisé en 120 323 716 actions de 4 euros de nominal chacune.

Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions

La Société a consenti en 2005 quatre plans d'options de souscription d'actions à des cadres dirigeants du Groupe, portant respectivement sur 25 530 actions au prix de 75,29 euros, 333 750 actions au prix de 78,01 euros, 39 960 actions au prix de 78,97 euros et 20 520 actions au prix de 85,05 euros l'action.

La politique d'attribution des plans a été élargie depuis 1998 aux cadres de direction du Groupe et des enseignes qui bénéficient d'un nombre d'options dépendant des fonctions et des responsabilités exercées.

Les plans ont une durée de vie de 10 ans. Depuis 2001, les plans sont consentis sans décote de prix (5 % jusqu'en 2000) et avec une période de blocage de quatre ans. Les salariés et les mandataires du Groupe bénéficiaires quittant le Groupe avant la levée de leurs options peuvent perdre leurs droits aux options en fonction de la durée de leur présence dans le Groupe depuis l'attribution des options et de leurs conditions de départ.

Les options consenties au Directeur général et aux autres membres du Comité exécutif sont fixées par le Conseil d'administration, sur appréciation du Comité des rémunérations institué par le Conseil.

L'exercice par les bénéficiaires de la totalité des options de souscription des différents plans de souscription pourrait donner lieu à la création globale de 2 047 648 actions nouvelles, soit 1,70 % du capital social.

Pour la première fois en 2005, la Société a décidé l'attribution gratuite d'actions à certains cadres dirigeants du Groupe. Le 6 juillet 2005, 23 133 actions existantes ont ainsi été attribuées. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période d'attribution de deux ans, suivie d'une période de conservation de deux ans pendant laquelle les actions ainsi attribuées seront inaccessibles. Les bénéficiaires qui ne sont plus salariés ou mandataires au sein du Groupe avant l'issue de la période d'attribution peuvent perdre leurs droits à l'attribution en fonction des circonstances de leur départ du Groupe. En conséquence du départ du Groupe de certains bénéficiaires de cette attribution durant l'exercice 2005, au 31 décembre 2005 le nombre maximal d'actions gratuites à attribuer dans le cadre de ce plan s'élève à 22 771. En outre, dans l'hypothèse d'une sous-performance du cours de PPR durant la période d'attribution par rapport au CAC 40, le nombre d'actions attribuées définitivement seraient ajusté à la baisse au prorata de cette sous-performance.

Actions gratuites attribuées par PPR et par les sociétés liées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux de la société attributrice

Actions gratuites attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux de la société	Nombre total d'actions gratuites attribuées
Actions attribuées, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé	2 553

Plans de stock-options PPR au 31 décembre 2005

	Plan 1997 / 1 Options de souscription	Plan 1997 / 2 Options de souscription	Plan 1998 Options d'achat	Plan 1999 / 1 Options d'achat	Plan 1999 / 2 Options d'achat	Plan 1999 / 3 Options d'achat	Plan 2000 / 1 Options d'achat	Plan 2000 / 2 Options d'achat	Plan 2001 / 1 Options d'achat
Date de l'Assemblée	18/06/1992	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997
Date du Directoire / Conseil d'administration	22/01/1997	5/06/1997	5/06/1998	20/01/1999	21/05/1999	8/12/1999	26/01/2000	23/05/2000	17/01/2001
Nombre d'options consenties à l'origine	100 000	13 250	347 050	27 495	25 455	412 350	12 100	93 100	340 240
Dont : aux membres du Directoire ⁽¹⁾	30 000	-	60 000	-	-	52 400	-	-	52 000
aux dix premiers attributaires salariés									22 970
Nombre d'options exercées au 31/12/2005	73 750	10 000	0	0	0	0	0	0	0
Options annulées au 31/12/2005	1 250	0	186 975	22 625	16 235	195 100	4 400	58 300	112 790
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2005	25 000	3 250	160 075	4 870	9 220	217 250	7 700	34 800	227 450
Nombre de bénéficiaires	9	3	257	36	44	560	26	125	722
Date de début du plan	1/04/1997	1/08/1997	1/08/1998	1/04/1999	1/07/1999	27/12/1999	01/03/2000	01/07/2000	01/02/2001
Date d'expiration du plan	31/03/2007	31/07/2007	31/07/2008	31/03/2009	30/06/2009	26/12/2009	28/02/2010	30/06/2010	31/01/2011
Prix d'exercice	61,41 €	71,16 €	135,98 €	154,58 €	144,83 €	189,19 €	227,15 €	202,91 €	225,01 €

Nota : chaque option donne droit à une action.

⁽¹⁾ Dans sa composition au 19 mai 2005.

⁽²⁾ Après ajustements résultant de la division de la valeur nominale des actions.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par PPR et par les sociétés liées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux de la société attributrice et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux de la société attributrice et options levées par ces derniers	Nombre total d'options PPR attribuées / souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	23 828	78,01
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	10 000	33,72

Plan 2001 / 2 Options d'achat	Plan 2002 / 1 Options de souscription	Plan 2002 / 2 Options de souscription	Plan 2003 / 1 Options de souscription	Plan 2003 / 2 Options de souscription	Plan 2004 / 1 Options de souscription	Plan 2004 / 2 Options de souscription	Plan 2005 / 1 Options de souscription	Plan 2005 / 2 Options de souscription	Plan 2005 / 3 Options de souscription	Plan 2005 / 4 Options de souscription
18/05/2001	18/05/2001	18/05/2001	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	19/05/2005	19/05/2005	19/05/2005
18/05/2001	3/05/2002	3/05/2002	9/07/2003	9/07/2003	25/05/2004	07/07/2004	03/01/2005	19/05/2005	19/05/2005	06/07/2005
87 260	438 296	410 271	528 690	5 430	540 970	25 000	25 530	333 750	39 960	20 520
-	45 000	45 000	109 000	-	90 000	25 000	-	36 000	-	-
14 000	24 320	24 320	37 855		36 305		-	23 828	-	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 198	105 671	94 870	87 086	1 436	55 486	0	0	4 470	0	0
64 062	332 625	315 401	441 604	3 994	485 484	25 000	25 530	329 280	39 960	20 520
206	1 074	1 053	721	18	846	1	13	458	22	15
01/06/2001	03/05/2002	03/05/2002	09/07/2003	09/07/2003	25/05/2004	07/07/2004	03/01/2005	19/05/2005	19/05/2005	06/07/2005
31/05/2011	02/05/2012	02/05/2012	08/07/2013	08/07/2013	24/05/2014	06/07/2014	02/01/2015	18/05/2015	18/05/2015	05/07/2015
225,01 €	128,10 €	140,50 €	66,00 €	67,50 €	85,57 €	84,17 €	75,29 €	78,01 €	78,97 €	85,05 €

5.4. Intéressement du personnel

(Contrats d'intéressement et de participation)

Contrat de participation aux résultats de l'entreprise

Le contrat de participation, signé le 2 décembre 1988, se renouvelle par tacite reconduction.

Le montant de la réserve de participation de l'exercice, qui est égal à 0,8 % des dividendes distribués par la Société après clôture de cet exercice et plafonné en fonction de la progression du dividende, est réparti entre les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe, proportionnellement aux salaires perçus par chaque salarié au cours de l'exercice de référence.

Les montants distribués au titre de ce contrat au cours des cinq dernières années ont été les suivants : 985 395 euros en 2001, 1 081 057 euros en 2002, 1 067 966 euros en 2003, 1 119 536 euros en 2004 et 1 158 439 euros en 2005.

Contrat d'intéressement : néant

5.5. Décisions soumises à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 mai 2006 délibérera sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés, l'affectation des résultats, la fixation du dividende, l'approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et l'autorisation en faveur du Conseil d'administration de réaliser un nouveau programme de rachat d'actions.

Gouvernement d'entreprise

Lors de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2005, les actionnaires ont adopté les nouveaux statuts de PPR instituant un mode d'administration par un Conseil d'administration au lieu d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire ; l'Assemblée générale a également nommé neuf administrateurs pour des mandats de quatre ans. Cinq des neuf administrateurs, soit plus de la moitié, sont qualifiés d'indépendants au regard des critères du rapport Bouton. De composition internationale, le Conseil d'administration est composé d'administrateurs de nationalités française, britannique, italienne et américaine.

1. Répartition des pouvoirs

Président-directeur général

Lors de sa première réunion le 19 mai 2005, le Conseil d'administration a élu Monsieur François-Henri Pinault Président et Directeur général de la société.

2. Conseil d'administration

Les fonctions et les rémunérations individuelles des administrateurs sont indiquées ci-après.

Chaque administrateur doit statutairement détenir cinq cents actions au moins de la Société.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, le règlement intérieur du Conseil et des Comités spécialisés prévus par ce règlement (voir Rapport du Président et Règlement Intérieur).

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2005 à partir de sa création le 19 mai 2005. Le taux moyen de participation aux réunions du Conseil a été de 75 %.

2.1. Informations sur les administrateurs

Expérience et expertise en matière de gestion d'entreprises. Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2005. Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années. Rémunérations et avantages versés par la Société et reçus de la part des sociétés contrôlées durant l'exercice 2005 (montants bruts avant éventuelles retenues à la source) ; rémunération variable (montant brut) versée au titre de l'exercice 2005 en 2006 ; rappel du montant brut des rémunérations et avantages versés en 2004.

François-Henri Pinault, né le 28 mai 1962

Diplômé d'HEC, François-Henri Pinault a rejoint le groupe Pinault en 1987 où il a exercé différentes responsabilités dans les principales filiales du groupe. Après avoir commencé comme vendeur à l'agence d'Evreux de Pinault Distribution, filiale spécialisée dans l'importation et la distribution de bois, il crée en 1988 la centrale d'achat de cette société dont il assure la responsabilité jusqu'en septembre 1989. Nommé ensuite Directeur général de France Bois Industries, la société regroupant les activités industrielles du groupe Pinault, il dirige les 14 usines de cette filiale jusqu'en décembre 1990, date à laquelle il retourne chez Pinault Distribution pour en prendre la présidence. En 1993, il élargit ses responsabilités en étant nommé Président de la CFAO et membre du Directoire de Pinault-Printemps-Redoute. Quatre ans plus tard, il est nommé Président-directeur général de la Fnac, poste qu'il occupe jusqu'en février 2000, puis, il est promu Directeur général adjoint de Pinault-Printemps-Redoute en charge du développement des activités Internet du groupe. En 2001, il devient cogérant de la Financière Pinault. En 2003, il est nommé Président du Groupe Artémis. En 2005, il est nommé successivement Président du Directoire puis Président-directeur général de PPR. Il siège par ailleurs au Conseil d'administration de Bouygues S.A. depuis décembre 1998.

Président-directeur général (depuis le 19 mai 2005, fin de mandat 2009)

Président du Directoire (du 21 mars 2005 au 19 mai 2005)

Membre du Directoire (du 17 juin 1993 au 17 janvier 2001 et du 21 mars 2005 au 19 mai 2005)

Vice-Président du Conseil de surveillance (du 22 mai 2003 au 20 mars 2005)

Membre du Conseil de surveillance (du 17 janvier 2001 au 19 mai 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président du Conseil d'administration d'Artémis ; Gérant de Financière Pinault : Administrateur de Afipa⁽²⁾, Bouygues⁽¹⁾, Fnac SA, Palazzo Grassi⁽¹⁾, Simetra Obligations et Soft Computing ; Membre du Conseil de surveillance de Boucheron Holding, Gucci Group NV et Yves Saint Laurent⁽¹⁾ ; Président du Conseil de surveillance de Gucci Group NV⁽¹⁾ ; Vice-Président du Conseil de surveillance de Boucheron Holding⁽¹⁾ ; Représentant permanent de Financière Pinault au Conseil d'administration de Bouygues⁽²⁾ ; Président-directeur général de Simetra Obligations⁽²⁾ ; Membre du Conseil de gérance de Château Latour ; Director, Christies International Plc (UK).

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur de Finaref, Rexel et TV Breizh ; Représentant permanent d'Artémis au Conseil de Conforama Holding et Guilbert ; Directeur général délégué d'Artémis.

Rémunérations et avantages 2005 : 936 564 euros (dont 53 944 euros de jetons de présence, 9 898 euros de rémunération de Vice-Président du Conseil de surveillance ; 80 995 euros de rémunération de Président du Directoire, 701 610 euros de rémunération de Directeur général, 85 778 euros de « director's fees » Gucci Group NV et 4 339 euros avantage en nature (voiture de fonction).

Rémunération variable 2005 versée en 2006 : 750 000 euros.

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 156 927 euros (dont 51 775 euros de jetons de présence et 59 417 euros de « director's fees » versés par Gucci Group NV).

Nombre d'actions détenues : 78 390.

Patricia Barbizet, née le 17 avril 1955

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Patricia Barbizet a débuté sa carrière au sein du Groupe Renault en tant que Trésorier de Renault Véhicules Industriels puis Directeur financier de Renault Crédit International. Elle rejoint le Groupe Pinault en 1989 en tant que Directeur financier. Elle est depuis 1992 Directeur général de la Financière Pinault et Administrateur Directeur général d'Artémis. Elle est Vice-Président du Conseil d'administration de PPR, Chairman de Christie's et membre de conseils de différentes sociétés.

Vice-Président du Conseil d'administration (depuis le 19 mai 2005 – fin de mandat 2009)

Président du Conseil de surveillance (du 1^{er} janvier au 19 mai 2005)

Membre du Conseil de surveillance (du 11 décembre 1992 au 19 mai 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Directeur général de Financière Pinault ; Directeur général administrateur d'Artémis et de Palazzo Grassi⁽¹⁾ ; Président-directeur général de Piasa ; Président du Conseil d'administration de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny⁽²⁾ ; Président de Christies International Plc (UK) ; Administrateur d'Air France, Bouygues⁽¹⁾, Fnac SA, Société Nouvelle du Théâtre Marigny et TF1 ; Membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault, Gucci Group NV (Pays-Bas) et Yves Saint Laurent ; Représentant permanent d'Artémis au Conseil de Agefi, Bouygues⁽²⁾ et Sebdo Le Point ; Membre du Conseil de gérance de Château Latour.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Membre du Conseil de surveillance d'Yves Saint Laurent Haute Couture et Yves Saint Laurent Parfums ; Représentant permanent d'Artémis au Conseil de Rexel ; Membre du Conseil des Marchés Financiers.

Rémunérations et avantages 2005 : 197 855 euros (dont 50 266 euros de jetons de présence, 60 000 euros de « director's fees » versés par Gucci Group NV et 87 589 euros de rémunération de Président du Conseil de surveillance).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 335 562 euros (dont jetons de présence 45 562 euros et 60 000 euros au titre de « director's fees » versés par Gucci Group NV).

Nombre d'actions détenues : 1 040.

René Barbier de La Serre, né le 3 juillet 1940

Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur des Manufactures de l'État, diplômé de l'IEP de Paris, René Barbier de La Serre a commencé sa carrière en 1963 comme Ingénieur-conseil puis Directeur adjoint de la Banque de l'Union Européenne. Il est entré au Crédit Commercial de France en 1973, où il a été notamment Vice-Président Directeur général chargé des activités financières du groupe (1993-1999) et Conseiller du Président (1999-2000). Parallèlement, il a été Président du Conseil des Bourses de Valeurs (1994-1996) et Président du Conseil des Marchés Financiers (1996-1998).

Administrateur (depuis le 19 mai 2005 – fin de mandat 2009)

Membre du Conseil de surveillance (du 10 mai 1999 au 19 mai 2005)

Vice-Président du Conseil de surveillance (du 21 mars 2005 au 19 mai 2005)

⁽¹⁾ Mandats ou fonctions ayant débuté au cours de l'exercice 2005.

⁽²⁾ Mandats ou fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.
Mandats et fonctions principaux en caractère gras.

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity Partners SAS⁽¹⁾ ; Administrateur de Calyon⁽²⁾, Sanofi Aventis et Schneider Electric ; Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie Financière Saint Honoré, La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et Euronext NV (Pays-Bas) ; Censeur de Fimalac et Nord-Est ; Administrateur délégué de Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Suisse).

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général de Continentale d'Entreprises ; Chairman de Tawa UK Ltd ; Administrateur d'Aoba Life et du Crédit Lyonnais.

Rémunérations et avantages 2005 : 64 684 euros (dont jetons de présence 41 684 euros).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 68 562 euros (dont jetons de présence 45 562 euros).

Nombre d'actions détenues : 1 500.

Pierre Bellon, né le 24 janvier 1930

Pierre Bellon est le Président et fondateur de Sodexho Alliance, le leader mondial de la restauration. Créé en 1966 à Marseille, Sodexho est devenu, en 40 ans, sous son impulsion, un groupe indépendant de 324 000 personnes, implanté sur cinq continents. Le 1^{er} septembre 2005, Pierre Bellon a quitté, comme prévu, ses fonctions de Directeur général et a conservé sa position de Président du Conseil d'administration. Sodexho Alliance est coté à la Bourse de Paris depuis 1983. Le titre a été introduit au New York Stock Exchange en avril 2002. Pierre Bellon est officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre national du Mérite et de l'Ordre brésilien de Rio Branco et Chevalier du Mérite Agricole. Il a été membre du Conseil Économique et Social de 1969 à 1979. Ancien Président National du Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises, Pierre Bellon a fondé en 1986, l'Association Progrès du Management. Il a été également Vice-Président du Medef de 1981 à 2005.

Administrateur (depuis le 19 mai 2005, fin de mandat 2009)

Membre du Conseil de surveillance (du 19 décembre 2001 au 19 mai 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président du Conseil d'administration de Sodexho Alliance ; Directeur général de Sodexho Alliance⁽²⁾ ; Président du Conseil de surveillance de Bellon SA et de Sobelnat SCA ; Administrateur d'Abbar and Zainy Sodexho Catering Company ; Membre du Conseil de surveillance de CMA CGM ; Vice-Président du Medef⁽²⁾ ; Administrateur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions – ANSA.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Directeur général de Sodexho Alliance ; Administrateur de Sodexho Corporation, Sodexho Healthcare Limited, Sodexho Holdings, Sodexho Inc., Sodexho Ltd., Sodexho Nederland BV, Sodexho Services Group Ltd et Air Liquide.

Rémunérations et avantages 2005 : 41 684 euros (jetons de présence).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 35 207 euros (jetons de présence).

Nombre d'actions détenues : 1 170.

Allan Chapin, né le 28 août 1941

Diplômé de la Yale Law School, Allan Chapin débuta sa carrière chez Sullivan & Cromwell en 1968 où il a été nommé Associé en 1976 puis Directeur des opérations européennes. Au cours de 31 ans passés dans cette firme, il a représenté différents états, sociétés commerciales, banques et sociétés d'assurances. Avant d'intégrer Compass Advisers en tant qu'associé basé au bureau de New York en 2002, Allan Chapin était le Managing Director de Lazard Frères & Co. LLC. Il est actuellement également administrateur de Scor et d'Inbev.

Administrateur (depuis le 19 mai 2005 – fin de mandat 2009)

Membre du Conseil de surveillance (du 21 mai 2002 au 19 mai 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Associé de Compass Advisers LLC, Administrateur de French American Fondation, General Security National Insurance Company, Inbev, Scor SA, Scor Reinsurance Co., Scor US et Taransay Investment Limited ; Président, The American Friends of the Pompidou Fondation.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur de Calfp, Caliburn, General Security Insurance Company of New York, General Security Indemnity Co., General Security Property and Casualty Company et SCOR US Corporation ; Membre du Advisory Board de Lazard Canada et de Toronto Blue Jays.

⁽¹⁾ Mandats ou fonctions ayant débuté au cours de l'exercice 2005.

⁽²⁾ Mandats ou fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.
Mandats et fonctions principaux en caractère gras.

Rémunérations et avantages 2005 : 39 232 euros (jetons de présence).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 37 278 euros (jetons de présence).

Nombre d'actions détenues : 500.

Luca Cordero di Montezemolo, né le 31 août 1947

Diplômé de la faculté de droit de l'Université de Rome et de Columbia University à New York, Luca Cordero di Montezemolo a débuté sa carrière en 1973 en tant qu'assistant du Président de Ferrari et Manager de l'équipe de formule 1 sacrée championne du Monde en 1975 et 1977. Il est ensuite nommé Directeur des relations publiques de Fiat en 1977, puis en 1981 Président-directeur général d'ITEDI, la holding qui gère les activités de presse du Groupe Fiat, dont le quotidien la Stampa. En 1984, il est nommé Président-directeur général de Cinzano SpA en charge d'Azzurra Organisation, la première participation de l'Italie à l'America's Cup. De 1985 à 1990, il est le gérant du Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Football Italia 90. Depuis 1991, il est Président-directeur général de Ferrari Spa. Il est également Président de la Confindustria.

Administrateur (depuis le 19 mai 2005 – fin de mandat 2009)

Membre du Conseil de surveillance (du 19 décembre 2001 au 19 mai 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président de Ferrari et de Fiat, Président de Bologna Congressi, Bologna Fiere, Confindustria et Montezemolo & Partners ; Administrateur de Aelia, Bologna Football Club 1909⁽²⁾, Itama Cantieri Navali, Editrice La Stampa, Indesit Company, Linea Pelle, Parco di Roma et Tod's.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président de Ferrari Deutschland, Ferrari Idea SA, Ferrari International, Ferrari Nord America, Fieg, Imprenditori Associati, Maserati et Unione Industriali Modena ; Vice-Président de ITEDI ; Administrateur de Acqua di Parma, IFI Iniziative Fieristiche Internazionali, Italian-touch, Unicredit Banca d'Impresa et Victoria 2000.

Rémunérations et avantages 2005 : 26 972 (jetons de présence).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 24 852 (jetons de présence).

Nombre d'actions détenues : 500.

Anthony Hamilton, né le 11 octobre 1941

Diplômé d'Oxford University (MA, D.Phil en physique) Anthony Hamilton a débuté sa carrière à Londres et New York en tant que banquier d'affaires avec Schroders puis Morgan Grenfell. En 1978, il entre dans la banque Fox-Pitt, Kelton et est nommé CEO de Fox-Pitt, Kelton Group en 1994. Fox-Pitt, Kelton est acquis par Swiss Re en mars 1999. En janvier 2003, il démissionne de son poste de Executive Chairman de Fox-Pitt Kelton et de son poste de Chairman of Corporate Finance en janvier 2005. Il est actuellement administrateur de Swiss Re Capital Markets Limited. Il est administrateur d'AXA Equity and Law plc depuis 1993 et Chairman de celle-ci depuis 1995. En 2000, il est nommé Chairman d'AXA UK plc où il est également Chairman du Investment Committee et du Remuneration and Nomination Committee. Depuis 1995, Anthony Hamilton est membre du Conseil de surveillance d'AXA et administrateur d'AXA Financial Inc (New York). Il est actuellement également membre du Comité des rémunérations d'AXA.

Administrateur (depuis le 19 mai 2005 – fin de mandat 2009)

Membre du Conseil de surveillance (du 21 mai 2002 au 19 mai 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Chairman AXA UK Plc ; Director de Axa Financial Inc. (USA), Swiss Re Capital Markets Limited (UK) et Tawa UK Limited ; Membre du Conseil de surveillance d'Axa.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Chairman, Corporate Finance de Fox-Pitt Kelton Group Limited (UK) ; Chairman de Axa Equity & Law plc (UK) ; Director de Binley Limited (UK), CX Reinsurance Company Limited (UK), Fox-Pitt, Kelton Limited (UK) et Fox-Pitt, Kelton Group Limited (UK).

Rémunérations et avantages 2005 : 41 684 (jetons de présence).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 40 384 (jetons de présence).

Nombre d'actions détenues : 1 000.

⁽¹⁾ Mandats ou fonctions ayant débuté au cours de l'exercice 2005.

⁽²⁾ Mandats ou fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.

Mandats et fonctions principaux en caractère gras.

Philippe Lagayette, né le 16 juin 1943

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Philippe Lagayette dirige les activités de JPMorgan en France depuis juillet 1998. Il est Président-directeur général de JPMorgan et Cie SA, filiale française du groupe JPMorgan Chase NA. Il a commencé sa carrière dans le corps de l'Inspection Générale des Finances (1970). En 1974, il rejoint la direction du Trésor au ministère de l'Économie et des Finances, et y est nommé sous-directeur en 1980. Il devient Directeur du cabinet du ministre de l'Économie et des Finances en 1981, puis rejoint la Banque de France en 1984 comme sous-gouverneur. Nommé Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations en 1992, il a occupé cette fonction jusqu'en décembre 1997. Philippe Lagayette est aussi Président de l'Institut des Hautes Études Scientifiques, spécialisé dans la recherche en mathématiques et en physique théorique, et Président de la French American Foundation, comité français. Philippe Lagayette est officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre National du Mérite.

Administrateur (depuis le 19 mai 2005 – fin de mandat 2009)

Membre du Conseil de surveillance (du 20 janvier 1999 au 19 mai 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président-directeur général de JPMorgan et Cie SA ; Administrateur de Fimalac et La Poste⁽²⁾ ; Managing Director et Chairman of the Paris Management Committee de JPMorgan Chase Bank.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur d'Eurotunnel ; Membre du Conseil de surveillance de Club Méditerranée ; Managing Director and Chairman of the Management Committee de Morgan Guaranty Trust Cie of NY (succursale à Paris), Chase Manhattan Bank (succursale à Paris) et JPMorgan Chase Bank (succursale à Paris).

Rémunérations et avantages 2005 : 38 006 euros (jetons de présence).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 41 420 euros (jetons de présence).

Nombre d'actions détenues : 500.

Baudouin Prot, né le 24 mai 1951

Diplômé d'HEC en 1976, Baudouin Prot rejoint l'Inspection Générale des Finances où il passe quatre ans avant d'être nommé adjoint au Directeur général de l'énergie et des matières premières au ministère de l'Industrie pendant trois ans. Il entre à la BNP en 1983 comme Directeur adjoint à la Banque Nationale de Paris Intercontinentale, avant de prendre la direction Europe en 1985. Il rejoint la Direction Centrale des Réseaux en 1987 et est promu Directeur central en 1990 puis Directeur général adjoint de la BNP en charge des réseaux en 1992. Il devient Directeur général de la BNP en 1996 et Directeur général délégué de BNP Paribas en 1999. En mai 2000, il est nommé Administrateur Directeur général délégué de BNP Paribas puis Administrateur Directeur général de BNP Paribas en mai 2003. Il est chevalier de l'Ordre National du Mérite et chevalier de la Légion d'honneur.

Administrateur (depuis le 19 mai 2005 – fin de mandat 2009)

Membre du Conseil de surveillance (du 11 mars 1998 au 19 mai 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Administrateur Directeur général de BNP Paribas ; Administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse) et Veolia Environnement ; Membre du Conseil de surveillance de ERBE (Belgique) ; Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de surveillance d'Accor.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas E3 et Compagnie Immobilière de France ; Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de Answor, Banque Petrofigaz, Cofinoga, et Fonds de Garantie de Dépôts ; Membre du Conseil de surveillance de Cetelem et Eurosecurities Partners ; Administrateur de la Banque Nationale de Paris Intercontinentale, Leval Services et Pechiney.

Rémunérations et avantages 2005 : 26 972 euros (jetons de présence).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 28 994 euros (jetons de présence).

Nombre d'actions détenues : 625.

2.2. Informations réglementaires concernant les administrateurs

À la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un administrateur de la Société ;
- aucun administrateur de la Société n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;

- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un administrateur de la Société emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et / ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un administrateur de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun administrateur ne bénéficie d'un engagement de la Société ou de l'une de ses filiales correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages quelconques dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci ;
- aucun administrateur n'a reçu de rémunération de la Société qui contrôle directement PPR (Artémis SA) au cours de l'exercice ;
- aucun administrateur n'a signalé l'existence d'un accord avec un principal actionnaire, client ou fournisseur de la Société en vertu duquel il a été sélectionné en tant que mandataire.

3. Autres informations concernant le Conseil d'administration

3.1. Président d'Honneur du Conseil d'administration

Conformément à la faculté prévue par les statuts de la Société, le 19 mai 2005 le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur François Pinault, fondateur du groupe PPR, en qualité de Président d'Honneur du Conseil d'administration. À ce titre, Monsieur François Pinault est invité à participer aux réunions du Conseil d'administration et du Comité stratégique et de développement avec voix consultative.

3.2. Vice-Président du Conseil d'administration

Conformément à la faculté prévue par les statuts de la Société, le 19 mai 2005 le Conseil d'administration a décidé de nommer Madame Patricia Barbizet en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration. À ce titre, elle peut présider les réunions du Conseil d'administration en l'absence du Président.

3.3. Censeurs

Le 19 mai 2005, le Conseil d'administration a nommé les dirigeants du Groupe suivants en qualité de censeur auprès du Conseil d'administration : Monsieur Ross McInnes, Directeur financier du Groupe, Monsieur Robert Polet, Chairman of the Management Board et CEO de Gucci Group NV, Monsieur Denis Olivennes, Président-directeur général de FNAC, et Monsieur Thierry Falque-Pierrotin, Président-directeur général de Redcats.

À la suite du départ de Monsieur Ross McInnes du Groupe en décembre 2005, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Jean-François Palus, Directeur financier du Groupe, en qualité de censeur à effet du 11 janvier 2006.

Chacun des censeurs a pour mission principale de participer, en tant que de besoin, aux réunions du Comité stratégique et de développement et aux réunions du Conseil d'administration, pour apporter à ce Comité et au Conseil leur expertise et connaissance des différents métiers du Groupe.

4. Direction générale du Groupe

4.1. Le Comité exécutif

Le Comité exécutif réunit, chaque mois, autour du Directeur général, les Présidents des Filiales principales du Groupe (voir définition page 295) ainsi que les principaux directeurs fonctionnels de PPR. Le Comité exécutif est un organe privilégié de réflexion sur les métiers du Groupe, de coordination et de partage des initiatives interenseignes, ainsi que de suivi des projets transversaux. Il tient ses réunions tant au siège de PPR que de manière décentralisée en France et hors France. Monsieur Laurent Claquin, Directeur de la communication, est secrétaire du Comité exécutif.

⁽¹⁾ Mandats ou fonctions ayant débuté au cours de l'exercice 2005.

⁽²⁾ Mandats ou fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.
Mandats et fonctions principaux en caractère gras.

Membres du Comité exécutif

François-Henri Pinault (à partir du 21 mars 2005)
Président du Directoire puis Président-directeur général

Serge Weinberg (jusqu'au 20 mars 2005)
Président du Directoire

Christophe Cuvillier (à partir du 8 février 2005)
Président-directeur général de Conforama Holding

Laurence Danon
Président-directeur général de France-Printemps

Thierry Falque-Pierrotin
Président-directeur général de Redcats

Thomas Kamm (jusqu'au 30 juin 2005)
Directeur de la communication et des relations institutionnelles

Per Kaufmann (jusqu'au 7 février 2005)
Président-directeur général de Conforama Holding

Philippe Klocanas (jusqu'au 30 juin 2005)
Directeur du Plan et du Développement externe

Alain Luchez (à partir du 4 avril 2005)
Directeur des Ressources humaines Groupe

Patrice Marteau
Secrétaire général

Ross McInnes (du 1^{er} juillet au 9 décembre 2005)
Directeur général finance groupe

Denis Olivennes
Président-directeur général de Fnac

Jean-François Palus (à partir du 13 décembre 2005)
Directeur financier Groupe

Jean-Charles Pauze (jusqu'au 16 mars 2005)
Président-directeur général de Rexel

Robert Polet
Chairman et CEO de Gucci Group NV

François Potier (jusqu'au 1^{er} avril 2005)
Directeur des Ressources humaines

Alain Viry
Président-directeur général de CFAO

4.2. Réunions mensuelles de suivi de l'activité et des budgets

La Direction générale de PPR et les Présidents et Secrétaires généraux des Filiales du Groupe se réunissent tous les mois, afin d'apprécier l'évolution de l'activité. Cette appréciation s'appuie sur des éléments opérationnels et financiers issus des reporting périodiques réalisés par les Filiales du Groupe et centralisés par la Direction financière de PPR.

4.3. Organisation de la planification du Groupe

Chaque Filiale établit un plan à moyen terme, couvrant les dimensions stratégiques, opérationnelles et financières, qui reprend entre autres les thèmes posés par le Comité stratégique et de développement dans la lettre de cadrage annuelle destinée à chaque Filiale. La réflexion stratégique porte sur les évolutions à long terme des métiers, les perspectives de croissance des marchés principaux et le positionnement des concurrents. Le plan opérationnel est la transcription de la réflexion stratégique en un nombre limité de programmes d'actions prioritaires. Le plan financier reflète l'impact de ces programmes d'actions sur la performance opérationnelle de la Filiale et leur traduction en éléments financiers et comptables. La synthèse de ces plans fait l'objet, chaque année, d'une réflexion approfondie au cours du séminaire stratégique qui rassemble le Comité exécutif et le Comité stratégique et de développement autour des réflexions stratégiques majeures et des grands projets du Groupe. Chaque année, une réunion du Conseil d'administration est dédiée à la présentation des plans à moyen terme des Filiales ainsi qu'une synthèse financière pour le groupe.

4.4. Comité déontologique

Composé du Directeur financier et du Secrétaire général et rapportant au Directeur général, le Comité Déontologique établit les fenêtres négatives relatives aux interventions sur titres PPR, les lettres de rappel concernant les règles en matière de délit d'initié à certains cadres et dirigeants du Groupe et les listes d'initiés occasionnels et permanents prévues par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Les membres du Comité exécutif du Groupe sont tenus de consulter le Comité déontologique avant toute intervention sur titres de la Société.

4.5. Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale (CERSE)

Interlocuteur du Comité exécutif, le Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale (CERSE) est composé de cadres du Groupe qui apportent leur expérience dans des domaines variés : achats, ressources humaines, prévention des risques, communication, développement durable, informatique, juridique et gestion d'entreprises. Le CERSE comprend également un membre, extérieur au Groupe, expert en matière de responsabilité sociale et de risques des entreprises. Le CERSE a pour mission principale, pour l'ensemble de ces sujets, de recueillir les informations utiles, de réfléchir à l'orientation des politiques en vigueur ou opportunes dans le Groupe en cette matière, aux moyens de les susciter et de les mettre en œuvre. Le Comité peut également être saisi par tout collaborateur du Groupe sur toute question relevant du Code de conduite des affaires.

5. Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par PPR (la « Société »)

En application de l'article L. 225-37, al. 6 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

La deuxième partie de ce rapport concernant les procédures de contrôle interne mises en place par la Société a fait l'objet d'une délibération du Comité d'audit de la Société le 7 mars 2006. L'intégralité de ce Rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration lors de sa réunion du 8 mars 2006.

5.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le Règlement intérieur du Conseil et des Comités spécialisés du Conseil.

Le Conseil est composé de neuf administrateurs d'expériences larges et diversifiées, notamment en matière de stratégie d'entreprise, finances, comptabilité, distribution et de gestion et de contrôle de sociétés commerciales ou financières. En conformité avec les recommandations du rapport Bouton, la durée de mandat des administrateurs est de quatre ans renouvelable.

En conformité avec la loi et son règlement intérieur, le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an. Afin de permettre aux administrateurs de préparer au mieux les sujets devant être examinés lors de chaque séance, ils reçoivent préalablement un dossier complet comprenant par thème abordé l'information nécessaire à la préparation des sujets figurant à l'ordre du jour.

Afin de renforcer les modalités de son fonctionnement pour tenir compte des préconisations des rapports Viénot et Bouton, le règlement intérieur du Conseil d'administration énonce et formalise les règles régissant l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les missions de ses quatre Comités : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations, le Comité des nominations et le Comité stratégique et de développement. (Voir Règlement du Conseil d'administration).

Rappelant les obligations réglementaires en la matière, le règlement intérieur fixe également les restrictions d'intervention sur les titres de la Société en prévoyant l'établissement des « fenêtres négatives » ; il impose la déclaration des interventions sur les titres de la Société. Il fixe la fréquence et les conditions des réunions du Conseil et prévoit la participation à ces réunions par des moyens de visioconférence et / ou téléconférence. Le règlement intérieur établit également le principe de l'évaluation régulière de son fonctionnement et fixe les modalités de répartition des jetons de présence.

Dans le cadre de la mission légale du Conseil d'administration de déterminer les orientations de l'activité de la Société et la veille de leur mise en œuvre, et sans préjudice des dispositions légales relatives aux autorisations qui doivent être consenties par le Conseil (conventions réglementées, cautions avals et garanties, cessions de participations ou de biens immobiliers, etc.), les statuts de la Société prévoient que certaines décisions du Directeur général en raison de leur nature ou de leur caractère significatif doivent obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration examine avec attention ces opérations.

Indépendance des administrateurs

Dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration s'inspire des recommandations du rapport Bouton. Ainsi, pour examiner la qualification d'indépendance d'un administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêt, le Conseil a retenu les critères définis dans ce rapport. Au regard de ces critères et après examen par le Comité des nominations, le Conseil d'administration a qualifié d'administrateur indépendant, sans préjuger de l'indépendance des autres administrateurs : Messieurs René Barbier de La Serre, Pierre Bellon, Allan Chapin, Luca Cordero di Montezemolo et Anthony Hamilton, soit plus de la moitié des administrateurs siégeant au Conseil. Le rapport Bouton recommande qu'au moins un tiers des administrateurs soient qualifiés d'indépendants dans des sociétés ayant un actionnaire de contrôle. Le Conseil a par ailleurs pris note que si le groupe PPR entretient des relations courantes et normales avec le groupe BNP d'une part et le groupe JPMorgan d'autre part, les activités de ces deux groupes en faveur du groupe PPR, eu égard notamment de leur importance par rapport à l'ensemble de leurs activités, ne peuvent influencer l'indépendance respectivement de Messieurs Baudouin Prot et Philippe Lagayette au Conseil d'administration de PPR.

Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission principale, dans la limite des fonctions du Conseil d'administration, d'examiner les comptes annuels et semestriels, de s'assurer de la pertinence, de la permanence et de la fiabilité des méthodes comptables en vigueur dans la Société et de contrôler la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et de la gestion des risques dans l'entreprise.

Le Comité d'audit est composé de trois administrateurs : Monsieur René Barbier de La Serre, Président, Madame Patricia Barbizet et Monsieur Anthony Hamilton.

En accord avec les principes du rapport Bouton, deux tiers des membres du Comité sont qualifiés d'indépendants au regard des critères d'indépendance retenus.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission principale de présenter au Conseil d'administration des propositions concernant les rémunérations du Président-directeur général et la méthode de répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale au Conseil d'administration. En outre, le Comité apprécie l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Comité exécutif du groupe PPR, y compris les avantages en matière de retraite et de toute autre nature.

Le Comité des rémunérations est composé de six administrateurs : Monsieur Philippe Lagayette, Président, Madame Patricia Barbizet, et Messieurs René Barbier de la Serre, Pierre Bellon, Allan Chapin et François-Henri Pinault.

La moitié des membres du Comité des rémunérations sont qualifiés d'administrateurs indépendants au regard des critères d'indépendance retenus.

Le rapport Bouton recommande que le Comité des rémunérations soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants et qu'aucun mandataire social n'en soit membre. La politique de rémunération des membres du Comité exécutif constituant une composante importante du travail du Comité des rémunérations, il a été estimé dans l'intérêt du bon fonctionnement de la Société et du Comité que le Directeur général soit membre du Comité. Par ailleurs, le Directeur général s'absente des délibérations du Comité concernant sa rémunération.

Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour mission d'examiner les propositions de nomination d'administrateurs au Conseil d'administration qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires ou, en cas de vacance, à celle du Conseil d'administration. Le Comité a également pour mission d'examiner la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance définis par le Conseil.

Le Comité des nominations est composé de trois administrateurs : Madame Patricia Barbizet, Président, et Messieurs Baudouin Prot et Allan Chapin.

Un tiers des membres du Comité des nominations est qualifié d'indépendant au regard des critères d'indépendance retenus.

Le rapport Bouton recommande que le Comité des nominations soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants ainsi que le Conseil d'administration lui-même. Ce dernier pourcentage est réduit à un tiers dans les sociétés ayant un actionnaire de contrôle.

Comité stratégique et de développement

Le Comité stratégique et de développement a pour mission, dans la limite des fonctions du Conseil d'administration, d'identifier, d'étudier et d'accompagner les initiatives de développement stratégiques du groupe PPR.

Le Comité stratégique et de développement est composé de quatre administrateurs : Madame Patricia Barbizet, Président, et Messieurs Pierre Bellon, Philippe Lagayette et François-Henri Pinault.

Monsieur François Pinault, Président d'Honneur du Conseil d'administration est également membre d'honneur du Comité stratégique et de développement et à ce titre est invité à participer aux réunions du Comité avec voix consultative.

Activité du Conseil d'administration en 2005

Entre le 19 mai et le 31 décembre 2005, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises, avec un taux moyen de participation de 75 %.

Date	Administrateurs présents (Taux de participation)
19 mai 2005	6 / 9 (67 %)
6 juillet 2005	7 / 9 (78 %)
7 septembre 2005	7 / 9 (78 %)
21 octobre 2005	7 / 9 (78 %)

Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à l'examen des comptes semestriels et à l'appréciation de questions stratégiques.

Lors de sa réunion du 19 mai 2005, le Conseil a procédé aux nominations suivantes : Monsieur François-Henri Pinault, Président du Conseil d'administration et Directeur général de la Société ; Monsieur François Pinault, Président d'Honneur du Conseil d'administration et membre d'honneur du Comité stratégique et de développement ; Madame Patricia Barbizet, Vice-Président du Conseil d'administration ; et Messieurs Ross McInnes, Robert Polet, Denis Olivennes et Thierry Falque-Pierrotin, censeurs de la Société.

Au cours de cette réunion, le Conseil a également fixé les autorisations et a délégué les pouvoirs en faveur du Directeur général en matière de cautions, avals et garanties, cessions d'immeubles et émissions d'obligations. Le Conseil a également créé les quatre comités spécialisés (Comité d'audit, Comité des rémunérations, Comité des nominations, Comité stratégique et de développement).

Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil a fixé la rémunération du Directeur général, apprécié la rémunération des membres du Comité exécutif et a décidé différents plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions existantes en faveur de certains cadres dirigeants du groupe PPR.

Le Conseil d'administration a également approuvé son règlement intérieur ainsi que celui de ses quatre comités.

Lors de ses différentes réunions au cours de l'année, le Conseil d'administration a entendu les dirigeants des enseignes du pôle Grand Public et des marques du pôle Luxe sur des points particuliers ponctuels et les enjeux stratégiques de leur société.

Après examen par le Comité d'audit, le Conseil d'administration a arrêté les comptes et les rapports semestriels 2005 lors de sa réunion du 7 septembre 2005.

Le Conseil d'administration a également consacré une réunion entière à l'exposé des plans à moyen terme de chaque Filiale principale du Groupe et à leur consolidation financière Groupe.

Activité du Conseil d'administration en 2006 jusqu'au 8 mars

Entre le début de l'année et le 8 mars, le Conseil d'administration s'est réuni deux fois en 2006 avec un taux de participation de 78 %. Il a notamment constaté le départ du Groupe de Monsieur Ross McInnes, Directeur général finance et censeur, à effet du 9 décembre 2005. Le Conseil a alors nommé en qualité de censeur Monsieur Jean-François Palus, Directeur financier groupe.

Lors de sa réunion du 11 janvier 2006, le Conseil a délibéré sur le budget 2006 et a décidé la réduction du capital social par annulation de 124 514 actions de la Société autodétenues.

Le Conseil a procédé à la répartition des jetons de présence 2005 suivant les modalités prévues par son règlement intérieur. Le Conseil d'administration a décidé que la base d'allocation pour 2005 serait la moitié de la somme globale annuelle de 570 000 euros allouée par l'Assemblée générale, soit 285 000 euros. Le montant global des jetons de présence ainsi attribués aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé s'est élevé à 253 846 euros y compris la part spéciale de 11 500 euros allouée au Président du Comité d'audit.

Après examen par le Comité d'audit, lors de sa réunion du 8 mars 2006, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels et rapports de l'exercice 2005. Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil a également fixé les éléments suivants de la rémunération du Président-directeur général : rémunération fixe 2006 et rémunération variable pour l'année 2005. Celle-ci a été déterminée en fonction de la performance 2005 par rapport à l'objectif de cash-flow libre opérationnel consolidé du Groupe. Le Conseil a par ailleurs examiné les éléments de rémunération des membres du Comité exécutif.

Évaluation du Conseil d'administration

En conformité avec son règlement intérieur, le Conseil d'administration a procédé à son évaluation annuelle pour l'exercice 2005 par le biais d'un questionnaire envoyé à chaque administrateur. Le résultat de cet exercice a fait l'objet d'une délibération lors de la réunion du Conseil du 8 mars 2006. Cette démarche évaluative du fonctionnement du Conseil a permis de vérifier que les questions estimées d'importance ont été effectivement rapportées, traitées et débattues dans des conditions satisfaisantes au cours de ses réunions et d'apprécier la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil.

Activité du Comité d'audit du 19 mai au 31 décembre 2005 et en 2006 jusqu'au 8 mars

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2005 (chaque fois en présence de tous ses membres). La première réunion en juillet a été consacrée à différents sujets relevant de la mission du Comité, notamment les risques généraux, l'organisation des Comités d'audit dans les Filiales du Groupe, la politique financière et de trésorerie, les normes comptables, le plan d'audit et le suivi des missions de l'audit interne au sein de la Société et du Groupe. La réunion du mois de septembre a été consacrée principalement à l'examen des comptes semestriels. Lors de cette réunion, le Comité a questionné les Commissaires aux comptes sur leur revue des comptes en dehors de la présence du Directeur général finance et des équipes comptables de la Société.

Entre le début de l'année et le 8 mars, le Comité s'est réuni deux fois en 2006 (100 % de participation). Il a notamment examiné les comptes de l'exercice 2005 tels que présentés par la Direction générale. L'examen a porté notamment sur le périmètre des sociétés consolidées, les procédures de contrôle en vigueur et les risques et engagements hors bilan significatifs. Le Comité a, à cet effet, entendu les services financiers et comptables et l'audit interne de la Société. Le Comité a également entendu les Commissaires aux comptes en dehors de la présence du Directeur financier et des équipes comptables de la Société concernant leurs rapports sur les comptes et les autres éléments du rapport annuel. Les missions et le montant des honoraires des Commissaires aux comptes ont fait l'objet d'un examen particulier.

Le Comité a également pris connaissance des prestations de la société Artémis en faveur de PPR au cours de l'exercice 2005 dans le cadre de la convention de conseil et assistance. À la suite de cette appréciation, le Comité a approuvé le montant de l'honoraire forfaitaire conventionnel pour 2005. Par souci de bonne gouvernance, Madame Patricia Barbizet n'a pas participé au vote sur cette question.

Le Comité d'audit a rendu compte au Conseil d'administration de ses travaux et de ses propositions.

Activité du Comité des rémunérations du 19 mai au 31 décembre 2005 et en 2006 jusqu'au 8 mars

Le Comité a délibéré une fois en 2005 (83 % de taux de participation) pour s'informer de la politique générale de rémunération et d'attributions d'options et d'actions gratuites aux cadres dirigeants.

Entre le début de l'année et le 8 mars, le Comité s'est réuni 2 fois en 2006 (92 % de participation).

Le Comité a été informé par la Direction générale des conditions de départ et d'embauche de différents membres du Comité exécutif et a formulé des recommandations concernant la répartition des jetons de présence pour 2006.

Il a également délibéré pour établir des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération du Président-directeur général, notamment la rémunération fixe pour 2006 et la rémunération variable pour l'année 2005.

Le Comité a par ailleurs été informé par la Direction générale des éléments de rémunération des membres du Comité exécutif notamment la rémunération fixe 2006 et la rémunération variable pour l'année 2005. Celle-ci est déterminée en fonction de la performance 2005 par rapport aux objectifs de cash-flow libre opérationnel consolidé du Groupe, de résultat d'exploitation et de rentabilité des capitaux engagés de leur Filiale ainsi que de critères qualitatifs.

Le Comité des rémunérations a rendu compte au Conseil d'administration de ses travaux et de ses propositions.

Activité du Comité des Nominations du 19 mai au 31 décembre 2005 et en 2006 jusqu'au 8 mars

Le Comité des nominations s'est réuni une fois en début 2006 (100 % de participation), pour établir des recommandations au Conseil concernant les critères d'indépendance à retenir et la détermination d'indépendance des administrateurs au regard desdits critères proposés.

Le Comité des nominations a rendu compte au Conseil d'administration de ses travaux et de ses propositions.

Activité du Comité stratégique et de développement du 19 mai au 31 décembre 2005 et en 2006 jusqu'au 8 mars

Le Comité stratégique et de développement s'est réuni une fois en 2005 (75 % de participation). Lors de cette réunion, il a délibéré sur les projets de plans à moyen terme (2006 à 2008) des Filiales principales du Groupe.

Entre le début de l'année et le 8 mars, le Comité s'est réuni une fois en 2006 (100 % de participation). Lors de cette réunion, le Comité a établi les lettres de cadrage qui servent à orienter les Filiales dans l'établissement de leurs plans à moyen terme (2007 à 2009).

5.2. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

PPR est la société de tête du groupe PPR, leader européen de la distribution spécialisée et troisième acteur mondial du luxe. Les principales sociétés consolidées sont les sociétés Gucci Group, Printemps, Redcats, Fnac, Conforama et CFAO, (collectivement les « Filiales » et chacune une « Filliale »).

En tant que holding, l'activité propre de PPR consiste à animer et gérer ses participations, stimuler le développement de ses Filiales, coordonner le financement de leurs activités, assurer des fonctions de support et de communication, et développer les ressources transversales du groupe PPR, notamment dans le domaine des achats (PPR Purchasing, Buyco, GNX).

Le contrôle interne dans le groupe PPR

Définition du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose, dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, sur un ensemble de politiques, procédures et pratiques visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour maîtriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs de l'entreprise. Le processus de contrôle interne mis en œuvre, formalisé à l'occasion de l'application de la Loi de Sécurité Financière en 2003, s'inspire du référentiel international issu du COSO Report.

Le contrôle interne se définit comme un processus conduit par la Direction générale sous le contrôle du Conseil d'administration, mis en œuvre par les dirigeants et l'ensemble du personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs rentrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations,
- fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Il convient de noter que, quels que soient sa qualité et son degré d'application, le contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, sans garantie absolue, que les objectifs ci-dessus soient atteints.

En effet, la probabilité de les atteindre est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, et notamment :

- aux erreurs humaines commises ou aux dysfonctionnements survenus lors de la prise de décisions ou dans l'application de celles-ci ;
- aux cas de collusion délibérée entre plusieurs personnes qui permet d'éviter le dispositif de contrôle en place ;
- ou au cas où la mise en place, voire le maintien d'un contrôle, ne soit plus onéreux que le risque qu'il est censé pallier.

Par ailleurs, dans la poursuite des objectifs précités, il va de soi que les entreprises sont confrontées à des événements et aléas qui sont indépendants de leur volonté (évolution imprévue des marchés et de la concurrence, évolution imprévue de la situation géopolitique, erreur de prévision ou d'estimation des effets de ces évolutions sur l'organisation, etc.).

L'environnement de contrôle interne

Le contrôle interne dans le groupe PPR est organisé dans la perspective de contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du Groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face. Pour y parvenir, ce processus s'articule, au sein de chaque Filiale, sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles, à chacun des niveaux de l'organisation.

L'organisation du groupe PPR

Dans le groupe PPR, chaque Filiale gère directement les aspects opérationnels liés à son activité.

Le Comité exécutif du groupe PPR (COMEX), organe de management exécutif, est constitué des Présidents de chacune des Filiales et des directions fonctionnelles suivantes : le secrétariat général, les ressources humaines, la communication et la finance.

Le COMEX, qui se réunit sur base mensuelle et autant que nécessaire, en cohérence avec les orientations du Comité stratégique et de développement

- élabore la stratégie opérationnelle du Groupe et en assure le pilotage,
- définit les priorités avec des objectifs par Filiale et les grands projets fonctionnels,
- développe les synergies entre les Filiales,
- et propose des acquisitions / cessions au Conseil d'administration.

La stratégie et les objectifs du groupe PPR sont discutés annuellement à travers les plans à moyen terme et les budgets des unités opérationnelles de chacune des Filiales du Groupe.

Au sein de chaque Filiale, les directions élaborent pour les collaborateurs des politiques et des procédures opérationnelles visant à uniformiser les méthodes de travail et à améliorer l'efficacité des opérations.

Des représentants des Filiales du Groupe se réunissent régulièrement au sein de Comités afin de partager des informations opérationnelles et stratégiques, d'échanger des compétences et de diffuser des meilleures pratiques, comme, par exemple, lors des Comités animés par la Direction des études stratégiques de PPR (le Comité e-commerce et le Comité Marketing) ou les Comités pays, qui réunissent les cadres dirigeants de chaque Filiale présente dans un même pays étranger.

Cette organisation est renforcée par la centralisation de certaines compétences techniques au niveau de PPR et s'applique au Groupe :

- La Direction du plan, des études stratégiques et des systèmes d'information anime le processus de planification annuelle du Groupe en participant à l'élaboration des volets stratégique et opérationnel des plans à moyen terme des Filiales. Elle assiste les Filiales en leur fournissant un ensemble de prestations support (veille concurrentielle, réalisation d'études, etc.). Cette Direction collabore aussi à l'évaluation technique et financière conduite par les Filiales au moment du choix des solutions informatiques et notamment lors de l'établissement des budgets et des plans à moyen terme. Elle pilote et coordonne par ailleurs l'ensemble des projets transversaux du Groupe. Elle anime le Club informatique qui rassemble les directions informatiques des Filiales.
- La Direction de la communication et la Direction de la communication financière supervisent la communication externe concernant le Groupe (financière, stratégique, sociale, etc.) à l'exception de la communication client (commerciale, publicité, marketing, etc.) qui est définie et gérée au niveau de chaque Filiale.

- La Direction des financements et de la trésorerie assure la mise en place de produits dérivés de taux ou de change et coordonne par ailleurs la gestion de trésorerie des Filiales. Elle donne les directives en matière de répartition de l'activité par banque, coordonne les appels d'offres du Groupe et s'assure de la cohérence entre les informations financières publiées et les politiques de gestion des risques de taux, de change et de liquidité. La quasi-totalité des financements est mise en place par PPR ou PPR Finance. Les exceptions sont analysées au cas par cas en fonction d'opportunités ou de contraintes spécifiques et requièrent l'accord de PPR.
- La Direction juridique, outre sa fonction au niveau de la Société, assiste les Filiales sur les affaires juridiques significatives et coordonne les études ou analyses communes aux Filiales ou d'intérêt significatif pour le Groupe.
- La Direction fiscale coordonne la politique fiscale du Groupe, conseille et assiste les Filiales pour toutes les questions liées au droit fiscal et pour la mise en œuvre de l'intégration fiscale en France.
- La Direction de l'immobilier pilote et coordonne les projets immobiliers significatifs pour l'ensemble du Groupe.
- La Direction des assurances est chargée de la mise en place et du suivi effectif des différentes polices du Groupe.

Principes et valeurs du Groupe

Les principes éthiques du groupe PPR sont énoncés dans le Code de conduite des affaires distribué depuis 2004 à chaque collaborateur.

Le Code contient les engagements et les règles de conduite du Groupe envers

- ses clients et les consommateurs,
- ses collaborateurs,
- ses actionnaires et les marchés financiers,
- ses partenaires commerciaux,
- l'environnement et la société civile.

Au-delà de la connaissance que chaque collaborateur doit avoir des engagements et principes énoncés dans ce Code, une organisation de suivi spécifique a été créée pour conseiller les collaborateurs et déterminer les voies et les moyens d'amélioration de l'application du Code.

Un Comité pour l'éthique et la responsabilité sociale et environnementale (CERSE), rattaché au Comité exécutif (COMEX) de PPR a été institué. Il est composé d'au moins un représentant de chaque Filiale, de cadres fonctionnels de PPR et d'un tier expert.

Ce Comité a notamment pour mission d'accompagner les Filiales dans la mise en œuvre de ce Code et de formuler toute recommandation sur les questions en découlant, ainsi que celles qui pourraient lui être soumises par les salariés du groupe PPR.

Pour garantir l'application de ce Code et tenir compte de la structure décentralisée du groupe PPR, chaque Filiale désigne un correspondant du Comité d'éthique. Ce correspondant est l'interlocuteur désigné des collaborateurs sur toutes les questions d'application du Code de Conduite des Affaires.

Les Filiales peuvent, par ailleurs, aménager des dispositifs supplémentaires, notamment désigner des relais du correspondant dans certains pays ou certaines entités afin de rapprocher ces correspondants des équipes.

La politique de ressources humaines

Concernant la gestion des ressources humaines, PPR mène des politiques visant à l'amélioration des performances professionnelles et personnelles, pratique des standards élevés de dialogue et de participation des salariés à l'entreprise, tant en termes de représentation ou libertés syndicales que de partage des résultats du développement et a mis en place des outils de mesure de son environnement social (études d'opinion biannuelles).

PPR veille également à la correcte allocation des ressources au sein du Groupe notamment au travers d'évaluations régulières des postes, des niveaux de rémunération, des compétences et des effectifs. Les plans de succession pour les postes clés permettent également de préparer les évolutions d'organisation.

L'analyse continue des procédures de contrôle interne

Conformément aux recommandations de la COB, et notamment celle du 16 janvier 2003 sur l'élaboration des documents de référence 2002, complétée par la recommandation de l'AMF du 23 janvier 2004, la gestion des différents éléments de risque est exposée dans le Rapport annuel de PPR.

Les procédures de contrôle interne mises en place par les dirigeants de PPR dans le cadre normal de leurs fonctions et telles que décrites ci-dessus, s'inscrivent dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques de l'entreprise.

Dans ce cadre, et comme anticipé dans notre précédent Rapport, le groupe PPR a poursuivi l'analyse des procédures de contrôle interne de ses activités dans l'objectif d'aboutir, à terme, à en apprécier l'adéquation et l'efficacité.

Il s'est fait accompagner de la cellule spécialisée en gestion des risques d'un cabinet d'audit international qui n'est pas Commissaire aux comptes du groupe PPR.

Les enjeux majeurs de cette démarche sont, d'une part, d'améliorer encore la maîtrise et l'efficacité des opérations, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs globaux et particuliers du Groupe et, d'autre part, de préciser les responsabilités des opérationnels en matière de contrôle interne.

La méthodologie adoptée repose sur les principes suivants :

- Des entretiens, sur la base de questionnaires, ont été menés auprès d'environ 200 opérationnels clés dans les principales sociétés du Groupe et portant sur 650 points de contrôle, suivant la segmentation en processus clés effectuée à partir de 2003 :
 - processus stratégiques,
 - processus opérationnels,
 - processus supports.
- La démarche a été présentée au Comité d'audit du Conseil d'administration et au COMEX de PPR.
- Une synthèse de ces entretiens a été restituée au niveau de la Direction générale ainsi qu'aux Comités d'audit de chaque Filiale. Une synthèse pour l'ensemble du Groupe a été présentée au Comité d'audit du Conseil d'administration de PPR.

À ce stade, la documentation du contrôle interne issue de ces questionnaires, diffusée à chaque responsable opérationnel dans les Filiales

- sert d'indication complémentaire pour ces derniers dans leur appréciation de la qualité des procédures de contrôle interne dont ils ont la responsabilité,
- permet d'homogénéiser le niveau de contrôle interne dans l'ensemble du Groupe et de faire bénéficier toutes les activités des meilleures pratiques,
- permet de lancer des plans d'action d'amélioration, le cas échéant,
- facilite le déroulement du plan d'audit du Groupe et améliore l'étendue et l'efficacité des missions de l'audit interne.

Le pilotage du contrôle interne

L'audit interne

L'organisation des ressources d'audit interne dans le groupe PPR reflète l'organisation de ce dernier.

- L'audit interne Groupe, situé au niveau de PPR et rattaché au Secrétariat général, est en charge de la coordination des Directions d'audit de chaque Filiale, de la diffusion de méthodologies ou de bonnes pratiques et mène des audits sur des problématiques dites « transverses » à l'échelle du Groupe.

En 2005, l'audit interne Groupe a réalisé un diagnostic d'exposition au risque de fraude et un audit sur les procédures d'inventaires physiques. Ces travaux ont permis d'accroître la maîtrise du contrôle interne dans ces domaines. Un audit sur les procédures de valorisation et dépréciation des stocks a été démarré au dernier trimestre.

Depuis 2003, en application de la Loi de Sécurité Financière, l'audit interne Groupe coordonne l'analyse des procédures de contrôle interne évoquée au paragraphe précédent, au travers de questionnaires d'autoévaluation et d'entretiens avec les principaux responsables opérationnels.

- Les Directions d'audit interne situées au niveau de chacune des Filiales du Groupe, rattachées à la Direction générale de la Filiale, vérifient les procédures de contrôle mises en place par les autres Directions et mènent des audits opérationnels et financiers dans le périmètre des sociétés appartenant à la Filiale.

Les principales problématiques identifiées en 2005 ont été portées à la connaissance des Comités d'audit de chacune des Filiales. Les Comités ont ainsi pu constater le caractère non significatif de ces problématiques au niveau du Groupe et ont pris connaissance des plans d'actions mis en place par les entités concernées.

L'analyse des procédures de contrôle interne, démarrée en 2003 en application de la Loi de Sécurité Financière, est de la responsabilité de chaque Direction d'audit interne dans le périmètre de sa Filiale.

Au-delà de ces missions, l'ensemble des ressources d'audit interne dans le groupe PPR a vocation à promouvoir le contrôle interne sur tous les processus et les activités de l'entreprise, qu'ils soient de nature opérationnelle ou financière, qu'ils concernent les magasins, les entrepôts ou les sièges, les activités de distribution ou de fabrication.

À ce jour, les effectifs d'audit interne dans le groupe PPR se montent à 39 collaborateurs.

Leur mode de fonctionnement est décrit dans la Charte d'audit à laquelle ils se réfèrent.

De manière générale :

- à l'issue de chaque mission, les constats et les recommandations sont présentés aux responsables du ou des domaines audités,
- les accords ou désaccords des audités sur les recommandations proposées sont inclus dans le rapport final qui précise le plan d'action éventuel, les responsabilités et les délais de mise en œuvre,
- la mise en place des recommandations relève de la responsabilité des opérationnels concernés,
- la vérification de leur mise en place est du ressort de l'audit interne.

L'activité d'audit interne est réalisée en cohérence avec les Comités d'audit et les résultats des travaux menés par les Commissaires aux comptes.

Des plans d'audit annuels sont élaborés par les Directions d'audit interne sur la base d'une approche par les risques et tiennent compte des demandes spécifiques des Directions générales et / ou des autres Directions opérationnelles.

Les Directions d'audit interne présentent l'état d'avancement de leur plan d'audit au moins deux fois par an à leur Comité d'audit.

Le pilotage managérial

En matière de procédures de contrôle interne, des responsabilités courantes sont assumées à tous les niveaux dans le groupe PPR, et en particulier :

- au niveau des Conseils d'administration, lesquels s'appuient sur les travaux des Comités d'audit dont la mission comprend la surveillance de la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et la gestion des risques selon un mode de fonctionnement décrit dans leurs règlements intérieurs ;
- au niveau des Comités d'audit, qui sont l'émanation des différents Conseils d'administration. Ils s'inspirent du fonctionnement du Comité d'audit du Conseil d'administration de PPR et sont organisés de manière à s'adapter aux caractéristiques de risque des différentes activités, venant ainsi renforcer la complémentarité pyramidale des procédures de contrôle interne dans le Groupe ;
- au niveau des Directions du contrôle financier, qui participent à l'animation de la gestion à travers la coordination du processus de planification et de reporting. Elles assurent le suivi des activités de leur périmètre.

Certaines fonctions s'appuient en outre sur des manuels de procédures, diffusés auprès des différents responsables et de leurs équipes, qui recensent les bonnes pratiques à retenir dans le cadre de leurs métiers respectifs. L'on peut citer par exemple les procédures comptables et financières et les procédures de gestion de la trésorerie.

Les délégations

Au niveau de PPR, une organisation a été mise en place, qui fixe le champ des responsabilités de chacune des directions opérationnelles ou fonctionnelles majeures et les délégations associées dans le reste du groupe PPR.

À titre d'exemple, les investissements au sein du Groupe sont soumis à des seuils d'approbation en fonction de leur typologie :

- les investissements stratégiques supérieurs à 15 millions d'euros sont soumis à la revue du COMEX de PPR ; au-delà d'un seuil de 500 millions d'euros, ils relèvent du Conseil d'administration de PPR ;
- pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses engagées n'excèdent pas le montant prédéterminé.

Au niveau de certaines Filiales, le circuit de délégations a fait l'objet d'une revue en 2005 notamment par les Directions juridiques et des ressources humaines, en coordination avec les équipes d'audit interne. Cette analyse sera étendue à l'ensemble des Filiales en 2006.

Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

L'organisation de la fonction comptable et de gestion

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière. Au niveau de PPR, celle-ci supervise la Direction du contrôle financier, la Direction des financements et de la trésorerie, la Direction fiscale, la Direction de la communication financière et de la stratégie ainsi que le pôle développement.

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière telles que :

- Les plans à moyen terme, qui mesurent les conséquences sur les grands équilibres financiers et de gestion du Groupe. Ils servent également de base à l'appréciation annuelle par le Groupe des valeurs d'utilité des actifs relatifs aux différentes unités opérationnelles.
- Les budgets, qui se construisent sur la base d'échanges entre les Directions opérationnelles et la Direction générale du Groupe en deux étapes : un budget explicitant notamment les grands équilibres financiers et les plans d'action opérationnels est établi au quatrième trimestre de l'année et définitivement entériné au début du premier trimestre de l'exercice suivant en tenant compte, le cas échéant, des événements intercalaires intervenus.
- Le *reporting* du Groupe, qui assure le suivi tout au long de l'exercice des performances des Filiales au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Direction du contrôle financier. Depuis l'exercice 2004, le *reporting* du Groupe est effectué sur la base d'un nouvel outil de consolidation / reporting qui intègre notamment un niveau de sécurité supplémentaire dans la transmission des informations financières à l'aide d'un « *process management* » plus complet, ainsi que de nouvelles fonctionnalités permettant le développement d'indicateurs complémentaires. La Direction du contrôle financier veille également à la cohérence des traitements comptables appliqués par les Filiales avec les règles Groupe et effectue, en collaboration avec les contrôleurs financiers des Filiales, une revue analytique par comparaison avec le budget et l'année précédente.
- La Direction générale de PPR, les Présidents et les Secrétaires généraux des Filiales du Groupe se réunissent chaque mois afin d'apprécier l'évolution de l'activité des Filiales, sur la base d'éléments financiers et opérationnels communiqués par chaque Filiale concernée.
- La consolidation statutaire des comptes est réalisée fin juin et fin décembre à l'aide de l'outil de consolidation du Groupe qui permet la transmission des informations financières des Filiales en temps réel, après un processus complet de validation des liasses de consolidation des Filiales par leurs Commissaires aux comptes et par les Directeurs financiers ou les responsables comptables des Filiales qui s'engagent alors sur la fiabilité de leur contenu. En amont de chaque consolidation, le contrôle financier de PPR adresse aux Filiales des instructions précisant la liste des états à envoyer, les hypothèses communes à utiliser, ainsi que les points spécifiques à prendre en compte.
- Le Groupe s'assure de manière régulière des engagements hors-bilan de ses Filiales. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation statutaire dans la mesure où les Filiales sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements de type commerciaux ou financiers et d'en effectuer le suivi au fil des exercices.

Mission des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes ont pour fonction de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe sur une base annuelle et de délivrer un rapport d'examen limité sur les états consolidés semestriels du Groupe.

Depuis 2005, les missions d'audit sont réparties entre seulement deux auditeurs statutaires : Deloitte et KPMG.

Les principaux points couverts par les auditeurs sont les suivants :

- identification des zones de risque et réalisation de tests par sondage permettant de valider la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes au regard de leur seuil de matérialité social ou consolidé,
- validation des principaux traitements et options comptables tout au long de l'année, en coordination avec le management des Filiales et de PPR,
- application des normes comptables définies par PPR pour l'ensemble de ses Filiales,
- rédaction d'un rapport d'audit pour chacune des Filiales consolidées en vue de la certification des comptes consolidés de PPR, comprenant des observations éventuelles en matière de contrôle interne,
- présentation d'une synthèse générale sur le groupe PPR présentée au management et au Comité d'audit de PPR,
- préparation des rapports à l'attention des actionnaires de PPR.

Leurs rapports figurent dans le Document de référence.

Passage aux normes IFRS

En application du règlement européen sur les normes internationales n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, PPR a adopté les normes internationales (IFRS) à compter de l'exercice 2005 selon les dispositions de la norme IFRS 1 (première adoption des normes IFRS), avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

Afin de publier cette information comparative, PPR a préparé des états financiers consolidés de l'exercice 2004 retraités en normes IFRS qui fait l'objet d'une note de réconciliation présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, établis selon les nouvelles normes IFRS et arrêtés par le Conseil d'administration de PPR du 8 mars 2006, intègrent l'impact des dernières évolutions des normes telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de ces états financiers.

La démarche d'analyse des procédures de contrôle interne du groupe PPR

Depuis 2003, une analyse des procédures de contrôle interne est formalisée chaque année afin d'actualiser de manière régulière la vision du contrôle interne du Groupe, au niveau stratégique, opérationnel et financier, et ce dans la perspective d'évolution du cadre réglementaire préconisée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Documentation des contrôles des processus

En 2005, suivant le choix opéré par le COMEX, les processus ventes, finances / comptabilité / gestion et systèmes d'information ont fait l'objet d'une documentation sous forme de *flow-chart*, ayant pour but l'identification et la description des contrôles-clés.

Autoévaluation et plans d'amélioration

Les questionnaires d'autoévaluation permettent chaque année, depuis 2003, de faire un état des lieux des procédures de contrôle interne.

En 2006, l'analyse du processus finance sera approfondie, tant en termes de documentation que d'analyse des contrôles clés, par le biais d'entretiens et de tests.

Développement de la démarche

Cette démarche a vocation à s'étendre autant en périmètre d'activité qu'en niveau de détail d'information à l'ensemble des processus du Groupe, notamment par :

- l'augmentation du nombre d'entretiens réalisés,
- la poursuite de la documentation des principaux processus,
- la réalisation de tests des contrôles clés,
- l'identification d'axes d'amélioration éventuels,
- la mise en place d'actions correctives, le cas échéant.

L'avancement des travaux menés sera communiqué régulièrement au Comité d'audit et au Conseil d'administration de PPR.

Le Président du Conseil d'administration

6. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PPR SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PPR SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 mars 2006
Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Jean-Paul Picard

Antoine de Riedmatten

Patrick-Hubert Petit

Hervé Chopin

7. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts.

Il détermine et apprécie les orientations, objectifs et performances de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil peut consentir, avec ou sans faculté de substitution, toutes délégations à son Président ou à tous autres mandataires qu'il désigne, sous réserve des limitations prévues par la loi.

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est réuni au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou sur demande du tiers au moins des administrateurs. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation peut être faite par tous moyens, même verbalement, par le Président, le Secrétaire du Conseil sur demande du Président ou en cas d'indisponibilité de celui-ci, par le Vice-Président ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

L'ordre du jour des réunions est établi par le Président.

Le Président veille à ce que la Société transmette aux administrateurs, en temps utile avant chaque réunion, toutes les informations et documents pertinents ; il tient compte en tant que de besoin de leurs suggestions pour permettre au Conseil de connaître et de délibérer dans les conditions les plus appropriées sur toutes questions de sa compétence.

Toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'administration est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président, ainsi qu'à une obligation générale de réserve sur toutes les affaires du Conseil et du Groupe.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence et / ou de téléconférence dans les conditions autorisées par la réglementation applicables au jour de la réunion. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions spécifiquement exclues par la loi, notamment celles prévues aux articles L. 232-1 et L. 233-16 (établissement des comptes sociaux et comptes consolidés annuels ainsi que les rapports mentionnés auxdits articles) du Code de commerce. Les moyens de visioconférence et de téléconférence utilisés doivent permettre l'identification des administrateurs participant à la réunion par ces moyens et garantir leur participation aux délibérations.

Les administrateurs qui, présents à une réunion, déclarent ne pas participer à un vote sont comptés dans le quorum et non pris en compte pour le calcul des votes.

Autorisations du Conseil d'administration

Conformément aux statuts et sans préjudice des dispositions légales relatives aux autorisations qui doivent être consenties par le Conseil d'administration (conventions réglementées, cautions avales et garanties, cessions de participations ou de biens immobiliers, etc.), sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- les questions et opérations affectant de façon substantielle la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son périmètre d'activité,
- sauf décision de l'Assemblée générale des actionnaires, aux émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- les opérations suivantes par la Société ou toute entité contrôlée par le Groupe dans la mesure où elles dépassent chacune un montant fixé annuellement par le Conseil :
 - tout investissement ou désinvestissement, y compris prise ou cession ou échange de participations dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
 - tout achat ou cession d'immeuble de la société.

Comités

Afin d'exercer sa mission dans le souci d'une bonne gouvernance et conformément aux dispositions légales, le Conseil d'administration a institué quatre comités, composés de membres qu'il choisit librement en son sein : les comités d'audit, des rémunérations, des nominations, et stratégique et de développement. Le Président du Conseil d'administration peut en toutes circonstances être entendu au sein de chacun des comités.

Dans le cadre de son règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration, le fonctionnement de chaque Comité est fixé par celui-ci dans le respect du principe de collégialité qui prévaut au Conseil d'administration.

Les Comités rendent compte régulièrement de leur mission au Conseil d'administration.

Tout membre d'un Comité peut, à tout moment, faire part au Président du Conseil d'administration de tout aspect de la mission du Comité dont il estime opportun que le Conseil d'administration ait connaissance.

Toute personne appelée à assister aux réunions des Comités est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère non public ainsi qu'à une obligation générale de réserve sur toutes les affaires du Comité et du groupe.

Conformément à la loi, ces quatre comités ne sont pas exclusifs d'autres comités que le Conseil d'administration pourrait décider de s'adjoindre, à titre temporaire ou ponctuel.

Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission principale, dans la limite des pouvoirs du Conseil d'administration, d'examiner les projets de comptes annuels et semestriels, de s'assurer de la pertinence, de la permanence et de la fiabilité des méthodes comptables en vigueur dans la Société et de contrôler la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne, d'identification et de gestion des risques dans l'entreprise. Il est tenu informé des projets et / ou décisions financières significatives.

Il examine chaque année les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société et apprécie les conditions de leur indépendance.

Le Comité délibère sur les diligences préalables à l'établissement des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels.

Il peut entendre, questionner et demander rapport aux Commissaires aux comptes de la Société et ceux des entreprises consolidées et avoir accès à tous documents pour accomplir sa mission.

Il peut entendre, tout membre du personnel, du Conseil ou tout tiers à la Société ainsi que les services notamment financiers de la Société.

Le Comité d'audit a également pour mission d'examiner les candidatures des Commissaires aux comptes à la proposition de leur nomination par l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cadre, il examine notamment leurs honoraires et apprécie leur indépendance. Le Comité peut également se saisir de l'examen de toute candidature potentielle aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont convoqués, en tant que de besoin, aux réunions du Comité.

Le Comité peut se réunir à tout moment, sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'administration ; cette convocation est adressée en tant que de besoin aux Commissaires aux comptes de la Société.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission principale, dans la limite des pouvoirs du Conseil d'administration, de présenter au Conseil toutes propositions concernant les rémunérations du Président-directeur général et la méthode de répartition de jetons de présence alloués pour l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

Il peut se saisir de toutes questions significatives en la matière.

Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour mission principale, dans la limite des pouvoirs du Conseil d'administration, d'examiner et de proposer au Conseil d'administration les candidatures à la fonction d'administrateur à coopter par le Conseil ou à nommer par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, ainsi que d'examiner et de proposer au Conseil, la nomination des directeurs généraux délégués.

Le Comité peut se saisir de l'examen de toute candidature potentielle d'administrateur de la Société.

Préalablement à leur nomination et s'il le juge utile à tout moment, le Comité examine, la situation des administrateurs de la Société au regard des critères d'indépendance définis par le Conseil ainsi que la situation déclarée, à tout moment, par chaque administrateur et chacun pour ce qui le concerne.

Il peut se saisir de toutes questions significatives en la matière.

Comité stratégique et de développement

Le Comité stratégique et de développement a pour mission principale, dans la limite des fonctions du Conseil d'administration, d'identifier, d'étudier, de proposer, d'accompagner, d'apprécier et de contrôler les axes et les initiatives de développement stratégiques et de développement de la Société et des affaires du Groupe. Il peut se saisir de toutes questions significatives en la matière.

Le Président d'Honneur du Conseil est convoqué aux réunions du Comité.

Intervention sur les titres de la Société ou d'entreprises intéressées

Les administrateurs doivent observer en toutes circonstances les règles et usages en vigueur en matière d'initiés, de confidentialité et d'abstention d'intervention sur titres ou instruments financiers dans le public.

En outre, les administrateurs doivent s'abstenir d'intervenir directement ou indirectement sur les titres de la Société pendant une période de six semaines précédant la publication des comptes annuels ou semestriels. Ce devoir de neutralité et de confidentialité ne peut se substituer aux règles légales ou réglementaires relatives aux initiés que chaque administrateur doit respecter au moment de sa décision d'intervention et quelle que soit la date de cette intervention en dehors de ces périodes.

Les mêmes obligations s'appliquent à chaque administrateur, pour autant qu'il en ait connaissance, en ce qui concerne les titres ou instruments financiers émis par toute entreprise dans laquelle la société détient et / ou est spécialement susceptible d'acquérir ou de céder des titres ou instruments financiers cotés sur un marché réglementé et / ou avec laquelle la société est en relation d'affaires comportant des informations d'initiés.

En cas de doute sur ces obligations, l'administrateur intéressé doit en faire part en temps utiles au Président du Conseil d'administration ou à la personne déléguée par celui-ci, ou à un ou plusieurs autres administrateurs de la Société.

Les transactions effectuées sur les titres de la Société par les administrateurs sont portées à la connaissance du public dans les conditions de la réglementation en vigueur. Les administrateurs déclarent à la Société chacune de ces opérations (ainsi que celles qui leur auront été déclarées par les personnes qui leur sont étroitement liées au sens de la réglementation applicable) dans un délai d'un jour de Bourse suivant l'opération.

Les administrateurs, ainsi que leurs enfants mineurs non émancipés et leurs conjoints non séparés de corps, doivent inscrire en compte de nominatif l'ensemble des titres de la Société qu'ils détiennent.

Évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, dans le souci d'efficacité de sa mission, procède annuellement à son évaluation. À ce titre, il examine les modalités de son fonctionnement, la manière dont il lui est rendu compte, la qualité de l'information mise à sa disposition, celle de la préparation de ses décisions et de ses débats, ainsi que la contribution effective de chacun aux travaux des Comités et du Conseil.

Tous les trois ans au moins, le Conseil fait réaliser une évaluation de sa composition et de son activité par un membre indépendant ou tiers expert qu'il désigne et qui lui fait rapport.

Jetons de présence

La répartition des jetons de présence aux administrateurs à l'intérieur de l'enveloppe annuelle décidée par l'Assemblée générale des actionnaires comporte une part fixe attribuée à tous les administrateurs et une part variable attribuée en fonction de leur participation aux réunions du Conseil. Les membres du Comité d'audit, du Comité des rémunérations, du Comité des nominations et du Comité stratégique et de développement reçoivent, en sus, une demi-part fixe et une demi-part variable fixée selon les mêmes modalités.

En outre, le Conseil d'administration peut décider l'attribution à un ou plusieurs administrateurs d'une part spéciale prélevée sur le montant global, avant la répartition ci-dessus.

Président d'Honneur

Le Conseil d'administration a la faculté de nommer un Président d'Honneur qui pourra assister aux réunions du Conseil et de ses Comités avec voix consultative.

Censeurs

Sans autres limitations que celles prévues par la loi, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques, pour une durée qu'il déterminera. La mission de chacun des censeurs est fixée par le Conseil.

8. Conseil de surveillance (jusqu'au 19 mai 2005)

Le Conseil de surveillance, composé de personnalités émanant de différents milieux économiques, a assuré jusqu'à l'issue de l'assemblée générale mixte du 19 mai 2005, le contrôle de la gestion, l'examen des comptes sociaux et consolidés et a délibéré sur les diverses autorisations nécessaires selon la loi et les statuts.

8.1 Membres du Conseil de surveillance (jusqu'au 19 mai 2005)

Patricia Barbizet

Président du Conseil de surveillance

François-Henri Pinault (jusqu'au 20 mars 2005)

Vice-Président du Conseil de surveillance (jusqu'au 20 mars 2005)

René Barbier de La Serre

Vice-Président du Conseil de surveillance (du 21 mars 2005 au 19 mai 2005)

Pierre Bellon

Allan Chapin

Luca Cordero di Montezemolo

Anthony Hamilton

François Henrot (jusqu'au 29 mars 2005)

Philippe Lagayette

Alain Minc

François Pinault

Baudouin Prot

Bruno Roger

8.2. Informations sur les membres du Conseil de surveillance

Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2005. Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années. Rémunérations et avantages versés par la Société et reçus de la part des sociétés contrôlées durant l'exercice 2005 (montants bruts avant éventuelles retenues à la source) ; rappel du montant brut des rémunérations et avantages versés en 2004.

(Pour les informations concernant les membres du Conseil de surveillance nommés administrateurs de la Société le 19 mai 2005, voir pages 284 à 288.)

François Henrot, né le 3 juillet 1949

Membre du Conseil de surveillance (du 20 septembre 1995 au 29 mars 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Associé-gérant de Rothschild et Cie Banque ; Administrateur de Carrefour⁽²⁾ et Eramet ; Membre du Conseil de surveillance de Cogedim et Vallourec.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur de BP France, Montupet et Téléimages International.

Rémunérations et avantages 2005 : 44 136 euros (jetons de présence).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 38 314 euros (jetons de présence).

Nombre d'actions détenues : 500.

Alain Minc, né le 15 avril 1949

Membre du Conseil de surveillance (du 27 novembre 1991 au 19 mai 2005)

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président de AM Conseil, Président du Conseil de surveillance Le Monde ; Administrateur de Fnac SA, Valeo et Vinci.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président de la Société des Lecteurs du Monde ; Administrateur d'Ingenico et d'Yves Saint Laurent.

Rémunérations et avantages 2005 : 305 282 euros (dont jetons de présence 31 876 euros et prestations d'AM Conseil 273 406 euros).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 310 684 euros (dont jetons de présence 37 278 euros et prestations d'AM Conseil 273 406 euros).

Nombre d'actions détenues : 500.

François Pinault, né le 21 août 1936

Membre du Conseil de surveillance (depuis le 5 mai 1993 – fin de mandat 19 mai 2005),

Gérant de Financière Pinault

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Administrateur d'Artémis, Président-directeur général de Garuda et de Palazzo Grassi⁽¹⁾ ; Membre du Conseil de gérance de Château Latour ; Administrateur de Renault⁽²⁾.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général d'Artémis ; Vice-Président du Conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute ; Membre du Conseil de surveillance de Boucheron Holding et Gucci Group NV.

Rémunérations et avantages 2005 : 29 424 euros.

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 37 278 euros.

Nombre d'actions détenues : 500.

⁽¹⁾ Mandats ou fonctions ayant débuté au cours de l'exercice 2005.

⁽²⁾ Mandats ou fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.
Mandats et fonctions principaux en caractère gras.

Bruno Roger, né le 6 août 1933

Membre du Conseil de surveillance (depuis le 18 février 1994 – fin de mandat 19 mai 2005),

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président de Lazard Frères SAS ; Censeur d'Eurazeo ; Administrateur de Cap Gemini Ernst & Young et Compagnie de Saint-Gobain ; Membre du Conseil de surveillance d'Axa⁽¹⁾ ; Chairman, Lazard Global Investment Banking ; Co-Chairman, Lazard European Advisory Board.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président-directeur général d'Eurazeo ; Président du Conseil de surveillance d'Eurazeo ; Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo ; Administrateur de Sofina (Belgique) et de Thalès.

Rémunérations et avantages 2005 : 38 006 euros (jetons de présence).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 37 278 euros (jetons de présence).

Nombre d'actions détenues : 1 000.

8.3. Informations réglementaires concernant les membres du Conseil de Surveillance

Concernant la période du mandat de chacun des membres du Conseil de surveillance, à la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil de surveillance ;
- aucun des membres du Conseil de surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil de surveillance emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et / ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil de surveillance de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a bénéficié d'un engagement de la Société ou de l'une de ses filiales correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages quelconques dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a reçu de rémunération de la société qui contrôle directement PPR (Artémis SA) au cours de l'exercice ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a signalé l'existence d'un accord avec un principal actionnaire, client ou fournisseur de la Société en vertu duquel il a été sélectionné en tant que mandataire.

8.4. Activité du Conseil de surveillance et de ses Comités du 1^{er} janvier au 19 mai 2005

Le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois en 2005 (74 % de participation). Il a notamment constaté la démission de Monsieur Per Kaufmann du Directoire à effet du 3 mars 2005 et le départ de Monsieur Serge Weinberg à effet du 20 mars 2005. Sur proposition du Comité des nominations, le Conseil a nommé Monsieur François-Henri Pinault membre et Président du Directoire à compter du 21 mars 2005.

Après examen du Comité d'audit, lors de sa réunion du 16 mars 2005, le Conseil de surveillance a examiné les comptes annuels de l'exercice 2004 tels qu'arrêtés par le Directoire. Il a également constaté la démission de Monsieur François-Henri Pinault en qualité de membre et Vice-Président du Conseil de surveillance à effet le 20 mars 2005, et a nommé Monsieur René Barbier de la Serre, en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance à compter du 21 mars 2005.

Lors de sa dernière réunion du 19 mai 2005, le Conseil de surveillance a décidé que la base d'allocation des jetons de présence pour l'exercice 2005 serait de la moitié de la somme globale annuelle de 570 000 euros, soit 285 000 euros. Le montant global des jetons de présence ainsi attribués aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 251 287 euros, y compris la part spéciale de 11 500 euros allouée au Président du Comité d'audit.

Le Comité d'audit du Conseil de surveillance s'est réuni deux fois en 2005 (83 % de participation). Il a notamment examiné les comptes de l'exercice 2004 tels qu'arrêtés par le Directoire. L'examen a porté notamment sur le périmètre des sociétés consolidées, les procédures de contrôle en vigueur et les risques et engagement hors-bilan significatifs. Le Comité a, à cet effet, entendu les services financiers et comptables et l'audit interne de la Société ainsi que les Commissaires aux comptes. Les missions et le montant des honoraires des Commissaires aux comptes ont fait l'objet d'un examen particulier.

Le Comité des rémunérations du Conseil de surveillance s'est réuni trois fois en 2005 (77 % de participation). Il s'est assuré de l'application stricte du contrat de travail de Monsieur Serge Weinberg en ce qui concerne les conditions de son départ le 20 mars 2005. Il a également délibéré pour établir des propositions concernant la rémunération des membres du Directoire, notamment les rémunérations fixes pour 2005 et variables pour l'année 2004 ainsi que l'attribution d'options et d'actions gratuites aux membres du Comité exécutif.

Le Comité des nominations du Conseil de surveillance s'est réuni une fois en 2005 (100 % de participation) pour recommander la nomination de Monsieur François-Henri Pinault en qualité de membre et Président du Directoire de la Société à partir du 21 mars 2005.

9. Directoire (jusqu'au 19 mai 2005)

Le Directoire a assuré, jusqu'au 19 mai 2005, la direction et la gestion de la Société et a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels 2004.

9.1 Membres du Directoire

François-Henri Pinault
Président du Directoire (à partir du 21 mars 2005)

Serge Weinberg
Président du Directoire (jusqu'au 20 mars 2005)

Thierry Falque-Pierrotin

Per Kaufmann (jusqu'au 3 février 2005)

Denis Olivennes

Robert Polet

9.2. Informations concernant les membres du Directoire

Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2005. Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années. Rémunérations et avantages versés par la Société et reçus de la part des sociétés contrôlées durant l'exercice 2005 (montants bruts avant éventuelles retenues à la source) ; rappel du montant brut des rémunérations et avantages versés en 2004. Engagements de la Société ou de l'une de ses Filiales correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

(Pour les informations concernant François-Henri Pinault, nommé administrateur de la Société par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2005, voir pages 284 et 285.)

Serge Weinberg, né le 10 février 1951

Président du Directoire (jusqu'au 20 mars 2005), membre du Directoire (du 17 juin 1993 au 20 mars 2005).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président-directeur général de Weinberg Capital Partners ⁽¹⁾ ; Président du Conseil de surveillance de France-Printemps ⁽²⁾, Gucci Group NV (Pays-Bas) ⁽²⁾, Redcats ⁽²⁾ ; Membre du Conseil de surveillance d'Accor ⁽¹⁾, Gucci Group NV (Pays-Bas) et Yves Saint Laurent ⁽²⁾ ; Administrateur d'Artémis ⁽¹⁾⁽²⁾, de Fnac SA, Rexel ⁽²⁾ et Schneider Electric ⁽¹⁾ ; Représentant permanent de Tennessee au Conseil de Bouygues ⁽²⁾ ; Gérant d'Adoval et Maremma.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Président du Conseil de surveillance de Conforama Holding et Guilbert ; Membre du Conseil de surveillance de Boucheron et YSL Parfums ; Administrateur de Redcats ; Représentant de PPR au Conseil de surveillance de PPR Interactive.

⁽¹⁾ Mandats ou fonctions ayant débuté au cours de l'exercice 2005.
⁽²⁾ Mandats ou fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.
Mandats et fonctions principaux en caractère gras.

Rémunérations et avantages 2005 : 6 836 119 euros, dont 5 328 946 euros d'indemnité contractuelle de départ, 168 468 euros de rémunération en qualité de Président du Directoire, 88 452 euros de préavis non effectué ; 99 783 euros à titre de congés payés non pris ; 163 053 de rémunération fixe en qualité de salarié, 800 000 euros de rémunération variable au titre de l'exercice 2004, 102 419 euros de rémunération variable au titre de l'exercice 2005 ; 998 euros au titre d'avantage en nature (voiture de fonction), et 84 000 euros au titre de « director's fees ».

Rémunération différée ou conditionnelle : participation au régime supplémentaire de retraite à prestations définies actuellement en vigueur dans le groupe PPR tel qu'approuvé par la décision du Conseil de surveillance du 3 mars 2004.

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 2 226 525 euros.

Nombre d'actions détenues : 119 900.

Thierry Falque-Pierrotin, né le 1^{er} novembre 1959

Membre du Directoire (du 19 décembre 2001 au 19 mai 2005).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président-directeur général de Redcats ; Président de Redcats International ; Membre du Conseil de surveillance de Finaref ; Non-executive director de Redcats UK PLC ; Director de Redcats Inc. et Redcats USA LLC ; Représentant permanent de Redcats, administrateur de La Redoute⁽¹⁾ ; **Censeur de PPR**⁽¹⁾.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur de Ellos Gruppen, Fantasud, Manorbois et IMS International Metal Service ; Director de Redcats Nordic ; Membre du Conseil de surveillance de Conforama Holding ; Président du Directoire de Redcats ; Président du Conseil de surveillance de Brylane, la Redoute et Rouafi (Orcanta) ; Président de Pinault Bois & Matériaux ; Représentant permanent de PBM, gérant de PBM Conseil et SCI de Lhoumaille.

Rémunérations et avantages 2005 : 1 031 162 euros, dont 741 752 euros de rémunération annuelle fixe globale, 8 248 euros de rémunération de membre du Directoire, 275 498 euros de rémunération variable au titre de l'exercice 2004 versée en 2005 et 5 664 euros au titre d'avantage en nature (voiture de fonction).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 935 664 euros.

Rémunération différée et / ou conditionnelle : clause d'indemnité contractuelle de départ de 18 mois de salaire global en cas de licenciement autre que pour faute grave ; participation au régime supplémentaire de retraite à prestations définies actuellement en vigueur dans le groupe PPR tel qu'approuvé par la décision du Conseil de surveillance du 3 mars 2004.

Nombre d'actions détenues : 16 663.

Per Kaufmann, né le 30 mars 1956

Membre du Directoire (du 21 janvier 1998 au 3 février 2005).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président-directeur général de Conforama Holding⁽²⁾ ; Président du Conseil d'administration de Conforama España⁽²⁾, Conforama France⁽²⁾, Conforama Italia⁽²⁾, Conforama Luxembourg⁽²⁾ et Conforama SA (Suisse)⁽²⁾ ; Président de Cogedem⁽²⁾ ; Administrateur de Conforama Asia Pte Ltd. (Singapour)⁽²⁾, Facet⁽²⁾ et Finaref⁽²⁾ ; Président du Conseil de surveillance de Conforama Polska (Pologne)⁽²⁾ et Hipermovei Mobiliario e Decoração (Portugal)⁽²⁾ ; Gérant de Conforama Management Services⁽²⁾.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Administrateur de Brico Hogar SA (Espagne), Conforama Investimenti (Italie), Confo on Line, Klastek Invest. SL (Espagne), Madelios, Salzam Mercatone (Italie) et Société de développement de literie ; Président-directeur général de Caudiv, Gdcm, Hdi, Imedia Expansion, Nidam, Printemps.com et Profida ; Director Copres Corporation (Taïwan) ; Membre du Conseil de surveillance de SNFA ; Représentant permanent de Conforama Holding, Président du Conseil de surveillance de Kadéos, Représentant permanent de Conforama Holding au Conseil de surveillance de PPR Interactive ; Président du Directoire de France Printemps, Représentant permanent de Conforama Holding, Président du Conseil de Bigameubles, Gérant de Sapac Printemps.

Rémunérations et avantages 2005 : 1 755 777 euros, dont 1 310 625 euros d'indemnité contractuelle et transactionnelle ; 304 992 euros de rémunération annuelle fixe globale y compris préavis et avantage en nature (voiture de fonction) ; 29 903 euros de congés payés non pris, 2 046 euros de rémunération de membre du Directoire, 83 811 euros de rémunération variable au titre de 2004 versée en 2005 et 24 400 euros, valeur de la voiture de fonction cédée.

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 576 497 euros.

Nombre d'actions détenues : 0.

Denis Olivennes, né le 18 octobre 1960

Membre du Directoire (du 4 septembre 2002 au 19 mai 2005).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Président-directeur général de Fnac SA ; Président du Conseil d'administration et administrateur délégué de Grandes Almacenes Fnac España⁽²⁾ et Fnac Belgium⁽²⁾ ; Président du Conseil d'administration de FNAC Grèce⁽¹⁾ et Fnac Suisse⁽²⁾ ; Vice-Président de FNAC Italie ; Gérant de Fnac Portugal⁽²⁾ ; Membre du Conseil de surveillance de Finaref ; Administrateur de Cineteve⁽²⁾ ; **Censeur de PPR**⁽¹⁾.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Représentant permanent au Conseil de Surcouf ; Président du Conseil de surveillance de Conforama Holding et Guilbert ; Vice-Président du Conseil de Culturae Comunicazione ; Membre du Conseil de surveillance du PSG ; Membre du Directoire de Canal+ ; Président-directeur général de Holding Sports et Evenements ; Administrateur de Canal+ Belgique, Canal Horizon, Canal Satellite, Sportfive et Studio Canal ; Représentant permanent de Groupe Canal+ au Conseil de Canal Numedia, Financière de Vidéocommunication, Satellite Service et Studio Canal France ; Représentant permanent de Hethold France au Conseil de SIG ; Director de Polish Pay TV BV (Pays-Bas) ; Chairman de Polcom Invest (Pologne) ; Gérant de Canal+ Participations ; Membre du Conseil de direction de Canal+ Distribution.

Rémunérations et avantages 2005 : 1 293 156 euros, dont 850 000 de rémunération annuelle fixe globale, 8 248 euros de rémunération de membre du Directoire, 428 488 euros de rémunération variable au titre de l'exercice 2004 versée en 2005 et 6 420 euros au titre d'avantage en nature (voiture de fonction).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 1 111 696 euros.

Rémunération différée et / ou conditionnelle : clause d'indemnité contractuelle de départ de 12 mois de salaire global en cas de licenciement autre que pour faute grave ou lourde ; participation au régime supplémentaire de retraite à prestations définies actuellement en vigueur dans le groupe PPR tel qu'approuvé par la décision du Conseil de surveillance du 3 mars 2004.

Nombre d'actions détenues : 200.

Robert Polet, né le 25 juillet 1955

Membre du Directoire (du 7 juillet 2004 au 19 mai 2005).

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice

Chairman of the Management Board and CEO de Gucci Group NV ; Administrateur de Autumn Paper Ltd., Bedat SA, Bedat Holding SA, Bottega Veneta BV⁽¹⁾, Gucci America Inc., Gucci Group Holding Limited, Gucci Group Hong Kong Ltd., Gucci Group Japan Limited, Gucci Korea Limited, Gucci Luxembourg SA, Luxury Timepieces International, Sergio Rossi, Stella McCartney Ltd. et Yugen Kaisha ; Président du Conseil d'administration de Gucci Logistica Spa, Guccio Gucci Spa, Luxury Goods International et Luxury Goods Italia Spa ; Membre du Conseil de surveillance de Boucheron Holding ; Président du Conseil de surveillance d'Yves Saint Laurent⁽¹⁾ ; **Censeur de PPR**⁽¹⁾.

Rémunérations et avantages 2005 : 2 651 696 euros, dont 8 248 euros de rémunération de membre du Directoire, 1 191 752 euros de rémunération annuelle fixe globale, 1 200 000 euros de rémunération variable versée en 2005 au titre de l'exercice 2004 et 251 696 euros d'avantages en nature (dont logement et voiture de fonction).

Rappel des rémunérations et avantages 2004 : 604 764 euros.

Rémunération différée et / ou conditionnelle : clause d'indemnité contractuelle de départ de trois ans de salaire global en cas de licenciement autre que pour faute grave ; 50 000 Stock Appreciation Rights Gucci ; l'équivalent de 10 % du salaire annuel global est versé à un fonds de retraite approuvé par le « UK Inland Revenue » en conformité avec son contrat de travail.

Nombre d'actions détenues : 0.

9.3. Informations réglementaires concernant les membres du Directoire

Concernant la période du mandat de chacun des membres du Directoire, à la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Directoire ;
- aucun des membres du Directoire n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;
- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Directoire emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;

⁽¹⁾ Mandats ou fonctions ayant débuté au cours de l'exercice 2005.

⁽²⁾ Mandats ou fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2005.
Mandats et fonctions principaux en caractère gras.

- aucune incrimination et / ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Directoire de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun membre du Directoire n'a reçu de rémunération de la société qui contrôle directement PPR (Artémis SA) au cours de l'exercice.
- aucun membre du Directoire n'a signalé l'existence d'un accord avec un principal actionnaire, client ou fournisseur de la Société en vertu duquel il a été sélectionné en tant que mandataire.

10. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées Nombre d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'échéance	Plan
François-Henri Pinault	50 000	78,01 €	19/05/2015	Plan d'options de souscription PPR 2005-II
Thierry Falque-Pierroton	10 500	78,01 €	19/05/2015	Plan d'options de souscription PPR 2005-II
Denis Olivennes	10 500	78,01 €	19/05/2015	Plan d'options de souscription PPR 2005-II
Robert Polet	15 000	78,01 €	19/05/2015	Plan d'options de souscription PPR 2005-II
Options levées, durant l'exercice, par chaque mandataire social				
- Néant	-	-	-	-

11. Attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux

Attribution gratuite d'actions en faveur des mandataires sociaux par la Société et les sociétés contrôlées	Nombre d'actions attribuées ⁽¹⁾	Période d'attribution	Période de conservation	Plan
Thierry Falque-Pierroton	1 125	Du 6/07/2005 au 6/07/2007	Du 7/07/2007 au 7/07/2009	Plan d'attribution gratuite d'actions PPR 2005-I
Denis Olivennes	1 125	Du 6/07/2005 au 6/07/2007	Du 7/07/2007 au 7/07/2009	Plan d'attribution gratuite d'actions PPR 2005-I

⁽¹⁾ Les actions sont définitivement attribuées à l'issue de la période d'attribution. Le nombre d'actions attribué sera ajusté à la baisse dans l'hypothèse de sous performance du cours de PPR par rapport au CAC 40 au cours de la période d'attribution.

Il n'existe pas d'actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la Société, exploités dans le cadre du Groupe.

12. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2005

(en milliers d'euros)	2005				2004			
	KPMG Audit		Deloitte & Associés		KPMG Audit		Deloitte & Associés	
	Montant	en %	Montant	en %	Montant	en %	Montant	en %
Audit								
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 258,1		3 645,0		4 256,3		4 121,4	
Missions accessoires	282,0		175,0		4 229,1 ⁽¹⁾		892,6	
Sous-total	3 540,1	96,9 %	3 820,0	84,0 %	8 485,4	97,6 %	5 014,0	92,1 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social ⁽²⁾	112,2		725,0		209,0		324,2	
Conseil					-		-	
Autres					-		106,0	
Sous-total	112,2	3,1 %	725,0	16,0 %	209,0	2,4 %	430,2	7,9 %
Total	3 652,3	100,0 %	4 545,0	100,0 %	8 694,4	100,0 %	5 444,2	100,0 %

⁽¹⁾ Concerne principalement la cession de Rexel.

⁽²⁾ Concerne principalement des filières étrangères.

Résolutions soumises à l'Assemblée

Première résolution (Approbation des comptes annuels de l'exercice)

L'Assemblée générale, statuant en qualité d'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2005 ;
- du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ;

approuve les comptes annuels de l'exercice 2005 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, statuant en qualité d'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration du Groupe au cours de l'exercice 2005 ;
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2005 ;

approuve les comptes consolidés de l'exercice 2005 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant en qualité d'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ce rapport et les informations qui y sont relatées.

Quatrième résolution (Affectation des résultats)

L'Assemblée générale, statuant en qualité d'Assemblée générale ordinaire, après approbation des comptes annuels qui lui ont été présentés, se traduisant :

par un bénéfice de.....	506 841 468,69 €
qui, augmenté du report bénéficiaire antérieur de	681 347 865,83 €
fait apparaître un solde bénéficiaire distribuable	1 188 189 334,52 €

dont elle décide l'affectation suivante :

- aux actions à titre de dividende	327 280 507,52 €
- en report à nouveau	860 908 827,00 €
Total égal	1 188 189 334,52 €

L'Assemblée générale décide de mettre en distribution à compter du 2 juin 2006, une somme nette de 2,72 euros par action. Le montant des dividendes, compris dans cette distribution, et revenant aux actions éventuellement détenues par la Société à la date de mise en distribution ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation, sera affecté au poste « Report à nouveau ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le dividende distribué aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est intégralement éligible, pour l'imposition des revenus 2006, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

générale ordinaire du 23 mai 2006

Elle constate que le revenu unitaire du titre a été le suivant au cours des trois derniers exercices :

Année de mise en distribution	Dividende net	Avoir fiscal à 50 %	Revenu global
2003	2,30 €	1,15 €	3,45 €
2004	2,40 €	1,20 €	3,60 €

Année de mise en distribution	Dividende net	Eligible à l'abattement fiscal de 50 %
2005	2,52 €	2,52 €

Cinquième résolution (Autorisation de procéder à l'achat d'actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant en qualité d'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, en conformité avec les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social au premier avril 2006, soit 12 032 371 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens, y compris par l'utilisation de tous produits dérivés ou sous forme de blocs de titres, aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange, en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'utiliser toutes ou partie des actions acquises pour la couverture des plans d'options, plans d'attribution gratuite d'actions et plans d'épargne consentis en faveur des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et leur céder ou attribuer des actions dans le cadre des dispositions légales ;
- de permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions dans le cadre, soit d'opérations de croissance externe, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société ;
- de procéder à l'annulation des actions acquises, en conformité de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2005.

Les actions acquises par la Société au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par l'utilisation de produits dérivés ou sous forme de blocs de titres, ou annulées.

Concernant l'éventuel recours aux instruments dérivés dans le cadre du programme, celui-ci s'effectuerait dans le respect de la réglementation applicable et pourrait viser, notamment, la couverture des engagements pris par la Société dans le cadre de plans d'options d'achat en faveur des dirigeants et salariés du Groupe, voire le service des OCEANES dans le cadre des emprunts émis.

Le prix maximum d'achat est fixé à 150 euros par action. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, ce montant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 804 855 650 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions définitives, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation, qui annule pour sa partie non utilisée l'autorisation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 19 mai 2005, est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Sixième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée générale, statuant en qualité d'Assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.